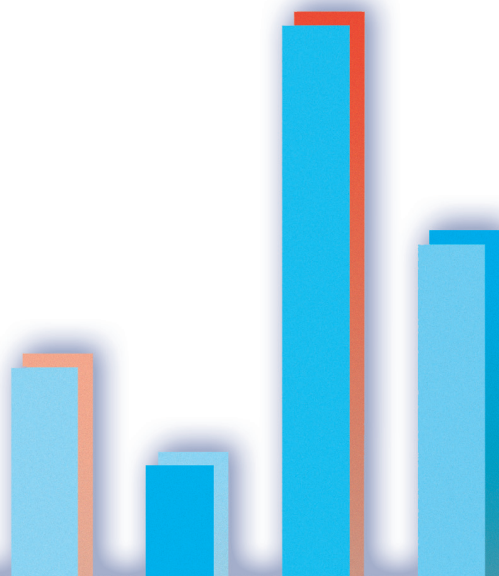


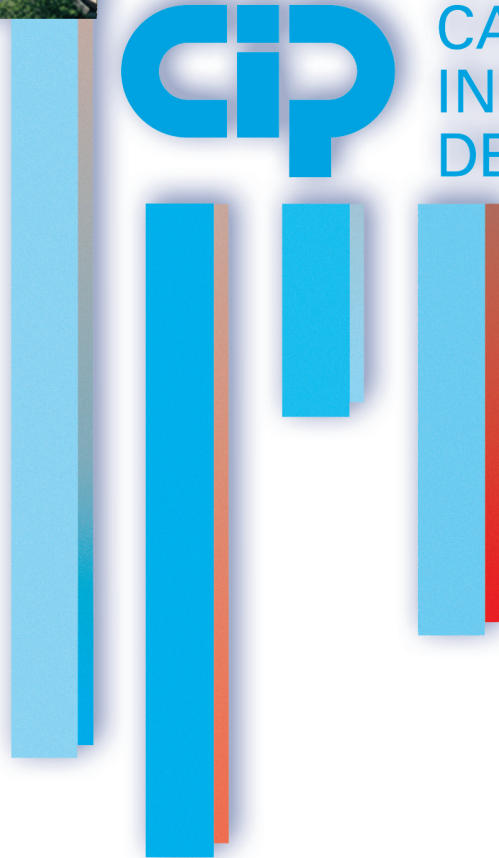
1

0



0

2



CAISSE  
INTERCOMMUNALE  
DE PENSIONS

# 78e rapport annuel

Exercice 2001



*Les Retraites Populaires, dont le siège est à Lausanne, gèrent la Caisse intercommunale de pensions*



*La Caisse intercommunale de pensions est gérée par*

**Les Retraites Populaires**  
Services aux Institutionnels

# Sommaire

Conseil d'administration

page 5

Rapport d'activité

page 7

Comptes annuels

page 25

- Profits et pertes
- Bilan
- Annexes aux comptes

Assemblées des délégués

page 45

- Rapport de l'organe de contrôle
- Rapport de la Commission de vérification des comptes
- Ordre du jour de l'Assemblée des délégués

Inventaires

page 51

- Liste des immeubles
- Liste des employeurs

Appendices

page 59

- Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2002
- Âge des assurés à l'entrée dans la Caisse
- Âge des assurés au 1er janvier 2002
- Âges de la retraite
- Prestations selon la LPP

# Conseil d'administration

## composition à la publication

### Président:

**M. Jean-Pierre Jotterand**, directeur, Lavigny (1994)

### Vice-président:

**M. Claude Recordon**, syndic, Orbe (1998)

### Secrétaire (hors Conseil):

**M. Pierre Gasser**, notaire, Grandson

### Représentant de l'État:

**M. Jean-Paul Chaudet**, viticulteur, Rivaz

### Membres:

**M. Francis Hostettler**, secrétaire municipal, Yvonand (1994)

**M. Dominique Kaser**, boursier communal, Puidoux (1998)

**M. Patrice Bocquet**, syndic, Prilly (1998)

**Mme Christine Wulf**, municipale, Ollon (2001)  
(Siège ad intérim dès le 1er janvier 2002)

### Suppléants:

**M. Etienne Poget**, préposé au contrôle des habitants, Nyon (1994)

**M. Claude Emery**, boursier communal, Ecublens (1998)

**M. Didier Tenthorey**, adjoint administratif du service de la sécurité sociale, Yverdon-les-Bains (2000)



**R**apport d'activité



# Rapport d'activité 2001

## Introduction

L'articulation du présent rapport est identique à celle de l'exercice précédent, ce qui facilitera une lecture comparative.

Il est rappelé que la présentation, tant du rapport de gestion que des comptes, qui sont largement diffusés, doit également permettre au lecteur qui n'est pas un familier de la Caisse d'en comprendre la structure et d'avoir une vision claire de la marche des affaires durant l'exercice considéré.

## 1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

A raison d'une séance toutes les trois semaines, le Conseil d'administration a siégé à 17 reprises durant l'exercice passé en revue. Il n'a pas enregistré de modification quant à sa composition. Monsieur Claude Recordon, administrateur, a été nommé vice-président en remplacement de Monsieur Michel Tille actuel préfet du district d'Aigle. Assistés avec compétence par les divers représentants de la Caisse gérante, les administrateurs ont été à même de prendre leurs décisions sur la base d'indications précises et bien documentées.

### Modification des statuts

Laborieusement, le Grand Conseil a mis sous toit la nouvelle loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Les principales nouveautés sont : une augmentation de la déduction de coordination, une modification de la répartition de la cotisation de 24% (respectivement 9% au lieu de 8% pour les assurés et 15% au lieu de 16% pour l'Etat) et mise sur pied d'un plan complémentaire en primauté des cotisations pour la part du salaire brut annuel qui dépasse fr. 100'000. Ces dispositions ont été prises sous réserve d'une modification constitutionnelle. Il apparaît donc prématuré d'envisager des modifications des Statuts de la CIP avant de connaître le point de vue de l'électorat vaudois. Il n'y a d'ailleurs pas d'urgence pour notre Caisse à réaliser ce travail.

### L'année en résumé

Le Conseil d'administration a examiné 316 dossiers d'invalidité (220 en 2000). Cette augmentation de plus de 40% devient préoccupante et suscite

l'attention en ce qui concerne le financement de la part des risques dans le plan d'assurance. Neuf affiliations nouvelles ont été acceptées et trois sorties enregistrées. Six litiges ont été soumis au Conseil de même que celui-ci a examiné quinze demandes d'aide par le fonds de solidarité. Enfin trente-sept prêts hypothécaires et cinq prêts aux collectivités publiques ont été consentis.

Le taux d'intérêt hypothécaire a été abaissé de 1/4% pour redescendre au taux de 4%. Au premier janvier 2002, les pensionnés ont bénéficié d'une adaptation de leur rente à raison de 0,5% selon décision prise en fin d'année 2001.

Au 31 décembre, le total des prêts hypothécaires était de fr. 104'257'287.05 et celui concernant les prêts aux corporations de droit public de fr. 159'281'722.20.

L'année 2001 a enregistré de grandes turbulences sur les marchés financiers. Le 11 septembre n'a pas été le moindre des éléments de déstabilisation de la situation boursière domestique et étrangère. Malgré la bonne reprise du dernier trimestre, l'année se solde sur un bilan négatif quant aux performances des valeurs réelles. La fermeté du franc suisse par rapport à l'Euro principalement a contribué aussi à la dégradation de la situation. Malgré le résultat fortement déficitaire de l'exercice sous revue, il ne faut pas oublier les années de vaches grasses durant lesquelles de substantiels bénéfices ont été engrangés. Par ailleurs, le marché subit des cycles.

Se souvient-on des 33 mois (1980-1982) durant lesquels les résultats du marché suisse des actions furent négatifs avec un rendement de -24,7% en 1982, des 3 mois de 1988 (-38,1%), des 6 mois de 1990 (-30,2%) ? Pour 2002, de nouvelles mesures ont été prises pour stimuler l'économie (baisses successives du taux directeur) et l'on peut espérer une reprise moyenne.

Selon la statistique cantonale, le nombre de logements vacants a baissé de 1'065 unités, soit 32,2%, entre juin 2000 et 2001. En ce qui concerne notre Caisse, les chiffres sont encore plus impressionnants, de 30 unités au 1er janvier 2001, les logements vacants étaient au nombre de 13 au 31 décembre 2001. Cette situation favorable a eu

pour effet de réduire le manque à gagner, d'améliorer le rendement et d'augmenter les réserves latentes. Sur le plan de l'organisation de la division de l'immobilier, 2001 a permis de consolider les bases de la structure tout en améliorant certains processus de contrôle et de gestion. Les résultats démontrent que les options choisies étaient les bonnes. Le rendement locatif brut en fin d'exercice était de 6,96%.

Après de nombreuses années de collaboration avec la même société fiduciaire, le Conseil a estimé bon de choisir un nouvel organe de contrôle pour avoir un regard nouveau sur la situation de la Caisse. Il a désigné, avec effet au 1er janvier 2001, la société BDO Sofirom à Lausanne.

## EFFECTIFS, RESSOURCES ET PRESTATIONS 2

### Effectif des employeurs

Nous saluons avec plaisir 9 nouveaux employeurs affiliés conformément à l'art. 4 des Statuts, à savoir :

- Association pour la régionalisation de l'action sociale Est lausannois-Oron-Lavaux - Pully
- Association réseau de soins de l'ouest lémanique - Nyon
- Association régionale d'action sociale dans la Broye - Payerne
- Association «réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise» - Lausanne
- Association vaudoise du diabète – Le Mont-sur-Lausanne
- Etablissement secondaire Veyron-Venoge – L'Isle
- Etablissement scolaire d'Yvonand & environs
- Etablissement scolaire du Sépey
- Triage forestier intercommunal du Mollendruz

La Société des transports publics Yverdon-Grandson S. A. (TPYG) a dénoncé son contrat pour le 31 décembre 2001 en application de l'article 11 des Statuts.

Le contrat avec le Comité de l'infirmière visiteuse de l'Abbaye et du Lieu a également été dénoncé ensuite de sa dissolution.

Le Service intercommunal des viandes et denrées alimentaires (Clarens) a été intégré au Service intercommunal de la gestion des eaux (Vevey) dès le 1er janvier 2002.

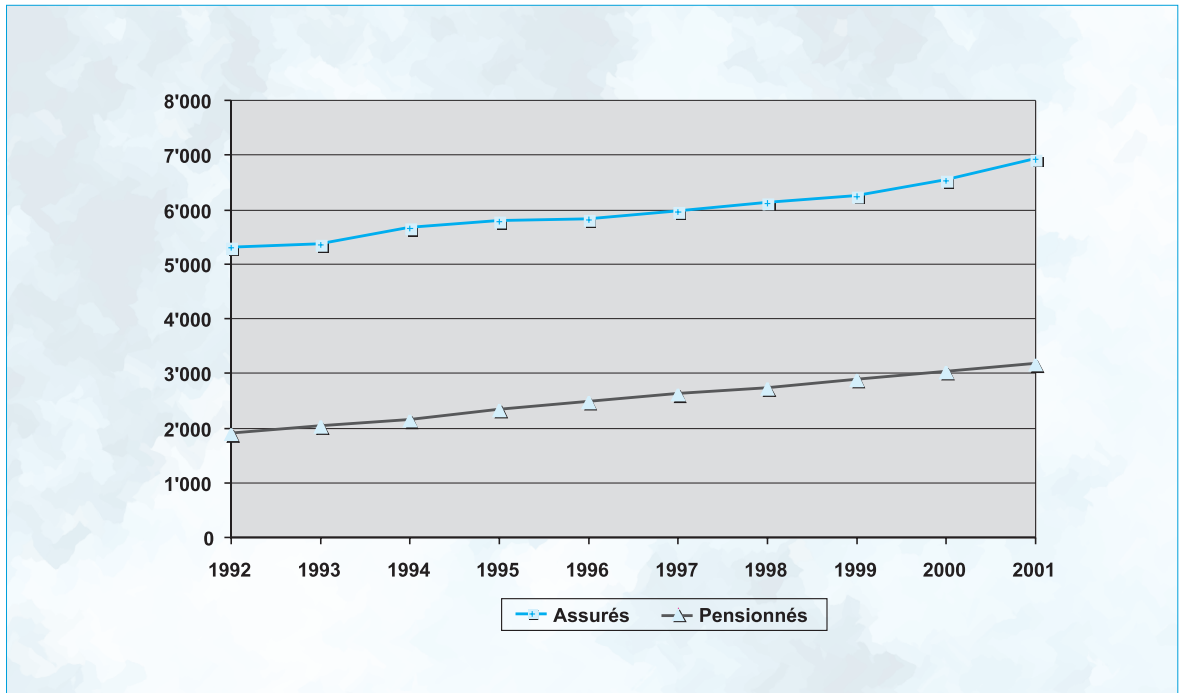
### Effectif des actifs

Cette année encore, nous enregistrons une augmentation nette de l'effectif de 389 unités portant l'effectif global à 6916 assurés au 1er janvier 2002 (dont 162 à l'assurance minimale).

Nous relevons que l'âge moyen des assurés est en légère augmentation. Il se situe à 44 ans et 4 mois alors qu'il était de 44 ans et 3 mois lors de l'exercice précédent. Dans les appendices vous trouverez des indications détaillées relatives aux structures d'âges.

### Effectif des pensionnés

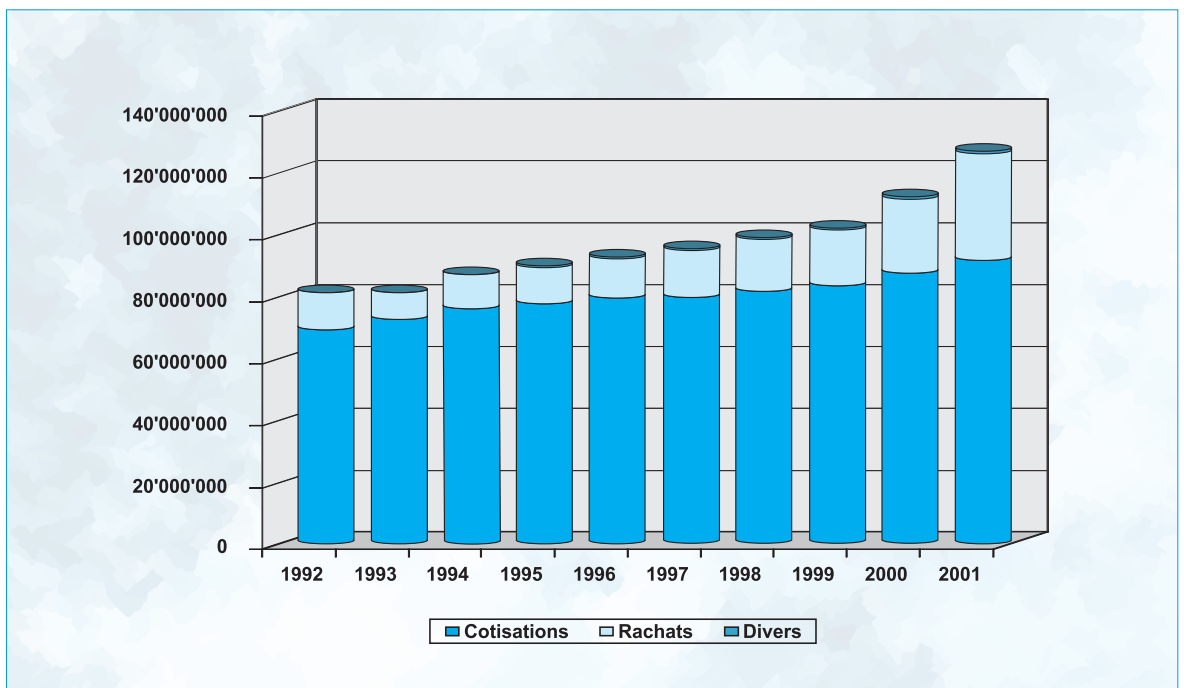
L'effectif des pensionnés est également en augmentation de 138 unités. Au 1er janvier 2002, l'effectif global est à 3160 pensionnés (dont 8 à l'assurance minimale). Une page détaillée se trouve dans les appendices.



### Ressources

Au cours de 2001, les ressources ont augmenté de quelque CHF 14.7 millions. Cette différence provient principalement des contributions de rachats (CHF 11.1 millions) et des cotisations et contributions (CHF 4.1 millions).

L'augmentation constatée sur les cotisations et contributions résulte essentiellement des augmentations statutaires accordées aux assurés. L'adaptation au renchérissement a été très faible ces dernières années et n'a, par conséquent, que peu influencé les traitements cotisants.



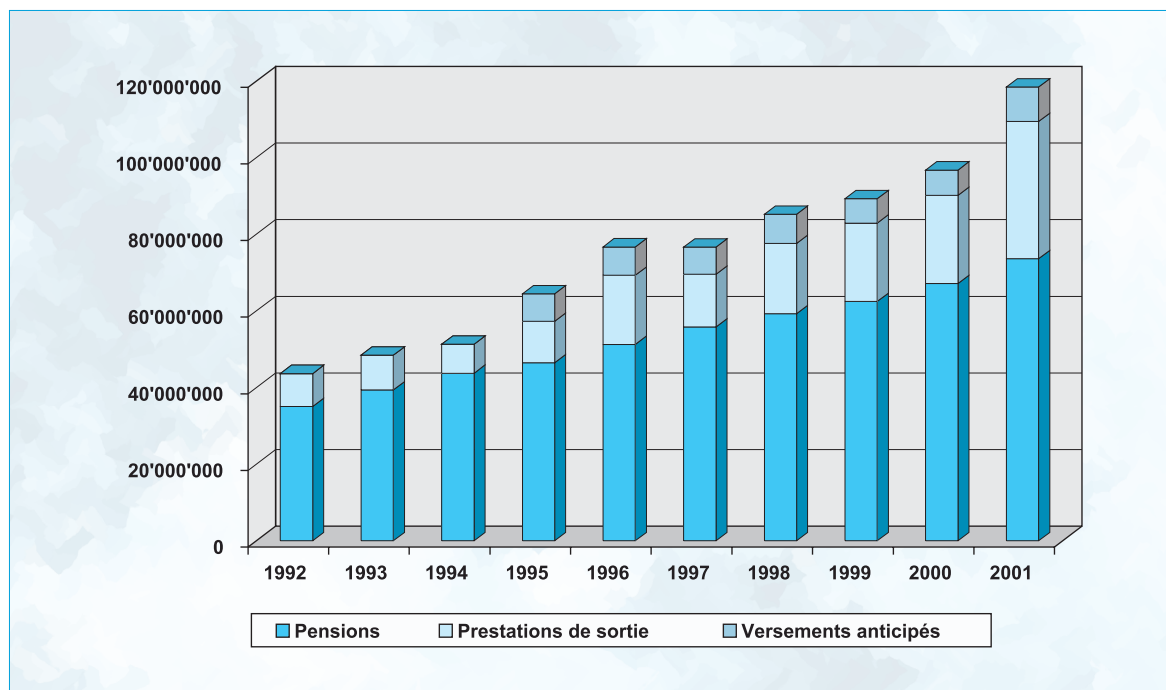


## Prestations

Au cours de 2001, les prestations ont augmenté de CHF 22 millions environ. L'augmentation des prestations de sortie est de l'ordre CHF 12.8 millions. Cela est dû notamment au fait qu'en 2001, nous avons enregistré la sortie des TPYG (26 assurés) pour un montant de l'ordre de CHF 4.6 millions. En outre le nombre d'assurés démissionnaires a sensiblement augmenté.

Les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ont augmentés d'environ

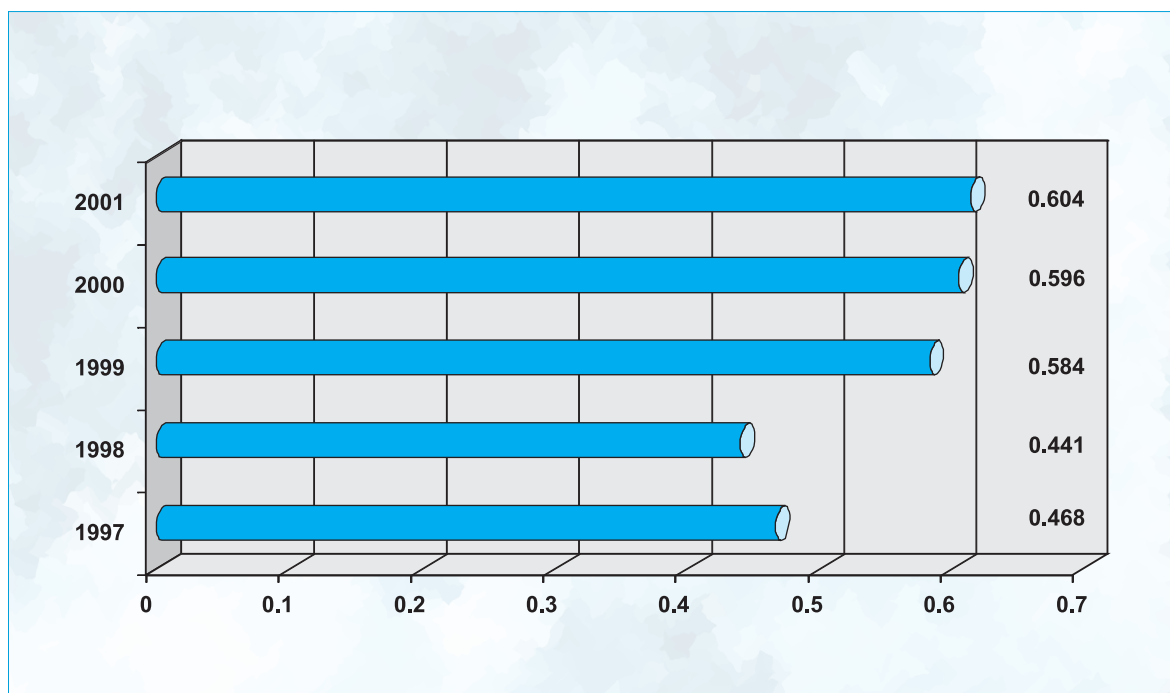
CHF 1.2 millions et ceux entraînés par un divorce de CHF 1.1 millions. Il convient de rappeler que ces versements n'exercent aucune influence sur l'équilibre de la Caisse puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés. L'augmentation des pensions de CHF 6.4 millions est due à l'indexation des pensions de 0,5% au 1er janvier 2002 et au nombre croissant de bénéficiaires. Cet accroissement s'inscrit dans la tendance de ces dernières années.



## 3 FRAIS D'ADMINISTRATION

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais généraux et les frais financiers et l'on déduit les commissions de gérance et de placement des capitaux. Les frais d'administration sont exprimés en pour-cent de la somme des traitements cotisants.

En 2001, ces frais sont restés stables.



## 4 DISPONIBILITÉS, DÉBITEURS À COURT TERME ET TRANSITOIRES

Du point de vue de l'allocation des actifs, ces postes sont restés, durant toute l'année 2001, dans la fourchette, fixée par le Conseil d'administration, comprise entre 1 et 5%.

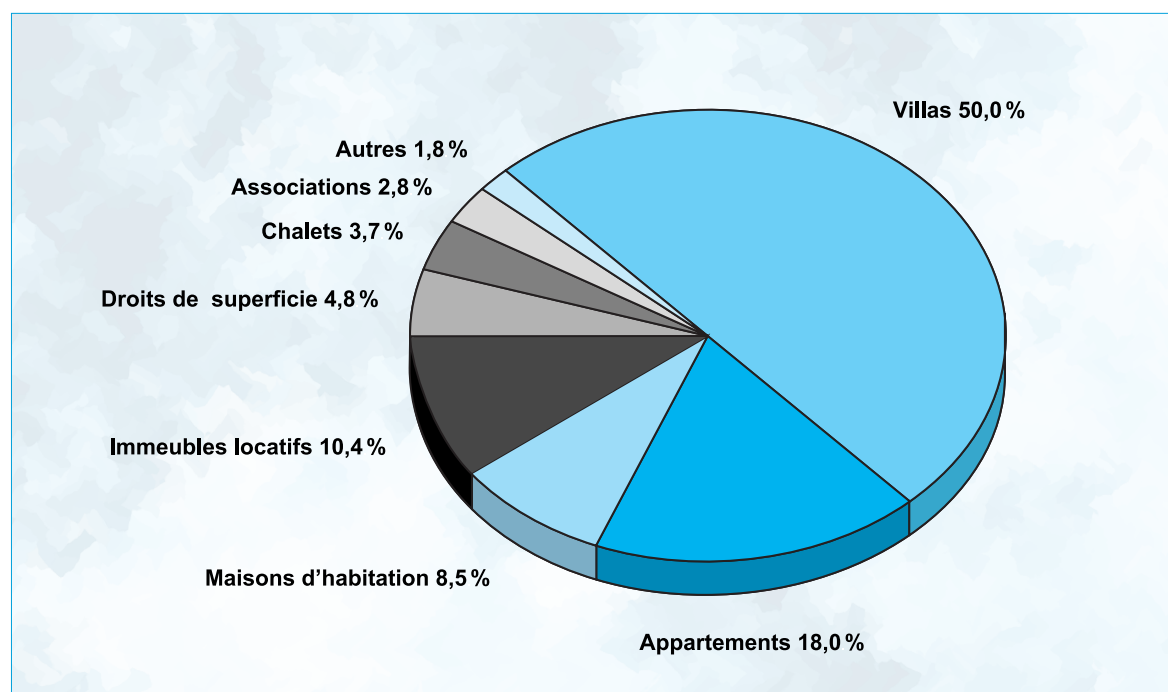
### Banques comptes à terme plus de 12 mois

Les CHF 5'700'000.00 (note 12) représentent des prêts garantis par obligations simples auprès de différentes banques Raiffeisen du Canton de Vaud.

### Créances hypothécaires

Les nouveaux prêts et compléments hypothécaires se sont élevés à CHF 16'794'421.40 alors que les remboursements se sont montés à CHF 9'864'463.30.

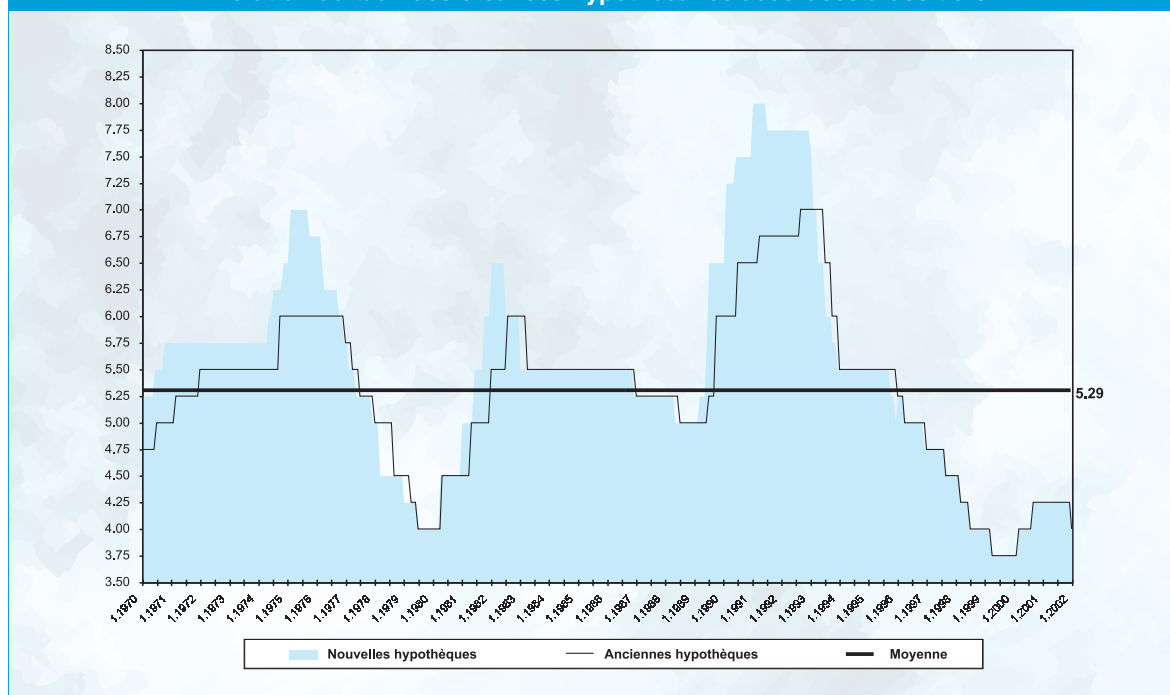
La répartition des créances hypothécaires, en fonction du type de gage, s'établit, au 31 décembre, de la manière suivante :



En 2001, les taux hypothécaires n'ont subi aucune modification, suivant en cela la plupart des établissements prêteurs. Dès le 1er janvier 2002 le taux a été ramené à 4%.

Le rendement net des créances hypothécaires s'est élevé à 4,21% (2000: 3,89%).

## Evolution du taux des créances hypothécaires accordées à des tiers



### Prêts aux corporations de droit public

Au cours des dernières années, la Caisse a accordé à diverses institutions de droit public des prêts qui se répartissent en deux catégories :

- celle à taux variables (non remboursables pendant 5 ans), dont le taux d'intérêt a été ramené de 4 ¼ % à 4 % dès le 1er janvier 2002 ;
- celle à taux fixes d'une durée de 3 à 10 ans. Les taux d'intérêts sont fixés au moment de l'octroi du prêt et ne varient plus durant toute la durée de ce dernier. En 2001, les taux ont été fixés en tenant compte du marché des obligations et des conditions des établissements bancaires. Le rendement net des diverses catégories ci-dessus s'est élevé à 4,38% (2000 : 4,40%).

### Investissements non-traditionnels

En 2001, ceux-ci sont constitués par :

Investissements directs dans des sociétés non cotées en bourse  
et dans des fonds spécialisés  
Soutien économique (coopératives de logements principalement  
(immobilier)

	CHF	6'203'959.30
	CHF	595'131.00
	CHF	4'000'000.00
	<b>CHF</b>	<b>10'799'090.30</b>

Un immeuble à caractère de soutien économique est enregistré dans cette rubrique, mais répertorié dans l'immobilier pour le respect de l'OPP2.

Le taux de rendement net des investissements non traditionnels s'est élevé à -67,51% (2000 : 58,03%), en raison des ajustements de valeurs.

## Avances AVS à récupérer

Le compte avances AVS à récupérer a évolué, en 2001, de la manière suivante :

Solde à nouveau au 1er janvier			CHF	3'257'204.85
Avances AVS en cours de paiements	CHF	803'601.60		
Avances AVS en cours de remboursements	CHF	-486'559.80		
Charges sur avances AVS (*)	CHF	-1'440.00		
Produits sur avances AVS (**)	CHF	12'377.65	CHF	327'979.45
Solde au 31 décembre			<b>CHF</b>	<b>3'585'184.30</b>

\* Il s'agit des avances non restituées par les bénéficiaires décédés avant l'échéance de la restitution.

\*\* Ces produits sont constitués des intérêts versés par les bénéficiaires parvenant au terme de leurs remboursements.

## TITRES 6

Après une année 2000 morose, l'exercice 2001 a été marqué par le sceau d'un crash boursier comparable à celui de 1973. Les performances s'en sont ressenties.

	2001	2000	1999	Moyenne historique
Performance brute de la CIP	- 11.85%	+ 0.48%	+ 13.90%	+ 6.94%
Performance brute des indices de comparaison	- 8.52%	- 1.63%	+ 13.84%	+ 6.95%

Plusieurs éléments importants ont caractérisé l'année 2001. En premier lieu, dans la continuation de l'année précédente, une volatilité particulièrement élevée a été enregistrée.

En deuxième lieu, tous les marchés des actions ont subi de forts reculs des cours, en particulier le marché Suisse avec une baisse de 22%.

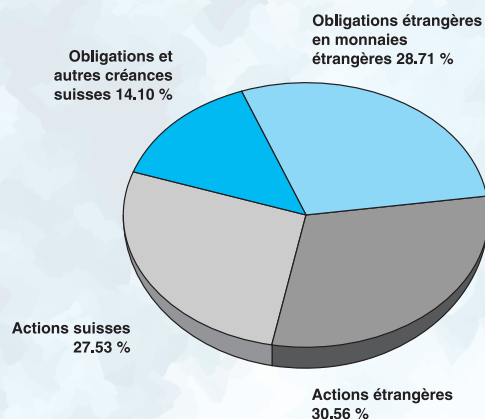
En troisième lieu, l'évolution défavorable de l'Euro vis-à-vis du franc suisse a pénalisé la diversification internationale des placements dans cette zone, alors que le dollar américain a été ferme.

Les principaux mouvements relatifs à la répartition des titres entre les différentes classes d'actif ont été les suivants :

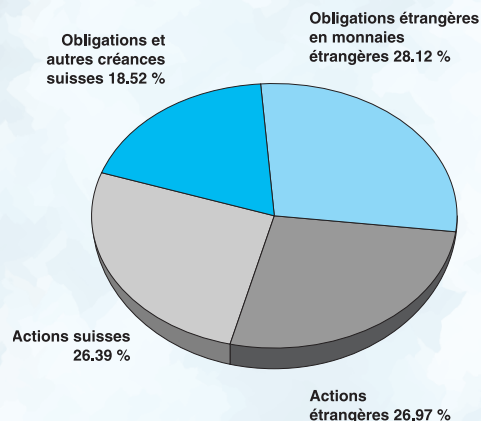
- diminution des obligations suisses en raison des taux d'intérêts très bas ;
- augmentation de la diversification en monnaies étrangères ;
- renforcement des actions étrangères en particulier américaines, afin d'améliorer la diversification du portefeuille.

## Répartition en valeurs comptables

### 2001



### 2000



Ces modifications s'inscrivent parfaitement dans l'allocation stratégique des actifs à 5 ans décidée par le Conseil d'administration.

Sur le plan comptable et en tenant compte des normes en matière d'évaluation des placements, les taux de rendement sont les suivants :

	2001	2000	1999
Obligations suisses	4.96%	5.17%	5.21%
Obligations étrangères en CHF	-	-0.28%	-2.47%
Obligations étrangères en monnaies étrangères	4.08%	3.45%	7.96%
Actions étrangères	-16.07%	5.40%	10.54%
Actions suisses	0.90%	11.29%	7.92%

L'évolution fortement baissière des bourses tout au long de l'année n'a pas permis de dégager les rendements escomptés.

Seules les obligations ont permis de fournir une rentabilité positive.

Le taux de rendement net des titres s'établit à **-1,842%** contre 6,195% en 2000 et 7,101% en 1999.

De manière résumée, la stratégie mise en place par le Conseil d'administration, consistant à augmenter les titres et en particulier les obligations étrangères en monnaies étrangères, ainsi que les actions suisses et étrangères a pénalisé la rentabilité en 2001 en raison du crash boursier.

Cette forte baisse des cours des actions est une excellente opportunité pour acquérir des titres de sociétés de première qualité en raison d'horizon d'investissement à long terme de la Caisse.



## Immeubles

Au 31 décembre 2001, la Caisse est propriétaire de 83 immeubles. Ceux-ci abritent 1'626 appartements, 30'245 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales et 2'172 places de parc et garages. La valeur au bilan a progressé de 4,9%. Cette augmentation résulte des opérations suivantes :

Solde à nouveau au 1er janvier			CHF	391'818'000.00
Acquisitions:	Gare 4-6, Bussigny	CHF	6'863'294.00	
	Industrie 2-4, Bussigny	CHF	6'152'942.00	
	Industrie 8-10, Bussigny	CHF	6'865'364.00	
Ventes:	Ile Heureuse 26, Vevey	CHF	-461'000.00	
Consolidations, après constructions ou transformations de divers immeubles		CHF	1'255'422.50	
Divers travaux sur l'ensemble du parc immobilier		CHF	231'212.30	
Amortissements d'immeubles subventionnés et divers		CHF	-1'683'234.80	CHF 19'224'000.00
Solde au 31 décembre 2001				<b>CHF 411'042'000.00</b>

La valeur économique des immeubles s'élève à CHF 427'401'685.33. Elle dégage une réserve latente de CHF 16'359'685.33.

## Investissements sur immeubles en propriété

Solde au 1er janvier				CHF	1'807'678.20
		<b>Augmentations</b>	<b>Transferts</b>		
Bel-Air 101-103, La Tour-de-Peilz (nouveau)	CHF	3'122'933.20			
Cerjat 9, Moudon	CHF	23'725.05	CHF	11'566.00	
Cerjat 11, Moudon	CHF	28'231.60	CHF	13'795.40	
Cours 7-9, Lausanne	CHF	12'736.55	CHF	12'736.55	
Malavernaz 7, Saint-Légier (nouveau)	CHF	121.35	CHF	60.00	
Métier 1, Prilly	CHF	1'141'188.10	CHF	1'141'188.10	
Neuchâtel 37, Yverdon-les-Bains			CHF	105.30	
Praz Palud 2 A-B-C, Echallens (nouveau)	CHF	277'345.35	CHF	277'345.35	
WTC, Lausanne	CHF	109'880.30	CHF	109'880.30	
	CHF	4'716'161.50	CHF	1'566'677.00	
Augmentations				CHF	4'716'161.50
Transfert au compte Immeubles			CHF	-1'255'422.50	CHF
Transfert au compte Entretien des immeubles			CHF	-311'254.50	CHF -1'566'677.00
Solde au 31 décembre 2001				<b>CHF</b>	<b>4'957'162.70</b>

Compte tenu des produits et charges des immeubles ainsi que de l'attribution au Fonds d'amortissement des immeubles, le rendement net des immeubles s'élève à 4,41% (1999: 2,83%).



## FONDS, PROVISIONS ET RÉSERVES

### Provision pour risques sur titres

Compte tenu de la baisse des bourses, le Conseil d'administration a estimé que la provision sur titres de CHF 6'000'000.00 pouvait être partiellement dissoute.

### Provision pour débiteurs douteux

La provision d'un montant de CHF 3'500'000.00 concernant les créances hypothécaires a été dissoute car il n'y a plus de contentieux.

Pour les investissements non-traditionnels, la provision pour risques spécifiques ou de marché de CHF 2'000'000.00 a été dissoute car les ajustements de valeurs ont été importants.

La provision pour débiteurs douteux de CHF 100'000.00 créée en l'an 2000 n'a guère été utilisée, du faite que certaines procédures plus lourdes que prévues n'aboutiront que durant l'exercice 2002. Le Conseil d'administration estime, dès

lors, nécessaire de porter cette provision à CHF 200'000.00 par une nouvelle attribution de CHF 100'000.00 en 2001.

### Fonds d'amélioration des immeubles

En 2001, une attribution de CHF 2'026'000.00 a été enregistrée. Elle a été calculée sur le capital moyen des immeubles au taux de 0,5%.

Le fonds n'a pas été utilisé pour couvrir diverses dépenses de rénovation de notre patrimoine immobilier lors de cet exercice. Par conséquent le fonds d'amélioration au 31 décembre 2001 se monte à CHF 13'456'000.00.

### Fonds de solidarité

Les dispositions concernant ce fonds sont définies aux articles 109 et suivants des statuts. En 2001, il a enregistré les opérations suivantes :

Solde au 1er janvier			CHF	5'678'949.95
Finances d'entrée	CHF	314'255.50		
Intérêts 3.5%	CHF	202'133.60		
Prestations périodiques	CHF	-96'735.15		
Allocations uniques	CHF	-14'887.00		
Frais funéraires	CHF	-10'042.00	CHF	394'724.95
Solde au 31 décembre			<b>CHF</b>	<b>6'073'674.90</b>

### Capital de couverture

Ce capital de couverture est constitué :

- du fonds des pensions (art. 135), destiné à couvrir les diverses prestations de la Caisse;
- du fonds de compensation (art. 136), lequel enregistre les différences de rendement net par rapport au taux technique de 3,5%. Ce fonds permet d'accorder, le cas échéant, des allocations de renchérissement aux pensionnés et sert également à couvrir les risques provenant notamment d'une longévité accrue;
- du fonds des allocations de renchérissement (art. 137), qui assure le paiement des allocations de renchérissement en cours.

Les allocations accordées, ces dix dernières années, sont les suivantes :

3%	au 1er janvier 1992
2,5%	au 1er janvier 1993
2%	au 1er janvier 1994
2%	au 1er janvier 1996
0,5%	au 1er janvier 1997
0,5%	au 1er janvier 1998
1,25%	au 1er janvier 2000
1,5%	au 1er janvier 2001
<b>0,5%</b>	<b>au 1er janvier 2002</b>

L'augmentation nette s'est élevée à :

CHF 8'619'361.35, elle est détaillée à la note 21.1.



## RENDEMENT MOYEN DES CAPITAUX

Le rendement moyen net des capitaux est détaillé à la note 8.1. Son total s'est élevé à CHF 3'335'569.73. Le capital moyen soumis au rendement correspond à la moyenne des capitaux au début et à la fin de l'année.

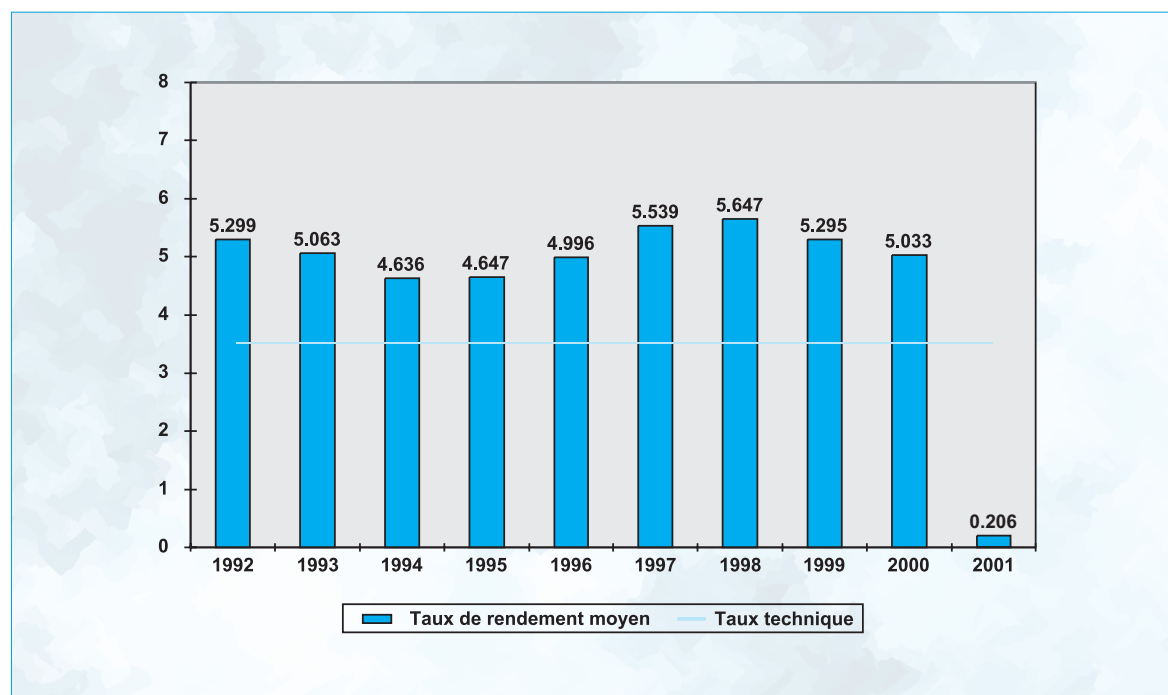
Les capitaux pris en compte sont le capital de couverture, le fonds de solidarité, le fonds d'amortissements des immeubles et les provisions. La somme de ces capitaux, au 1er janvier 2001 s'élevait à

CHF 1'620'182'142.55 et à CHF 1'619'822'228.85 au 31 décembre 2001. La moyenne est donc de CHF 1'620'002'185.70.

Le taux de rendement moyen net des capitaux s'établit comme il suit :

$$\frac{3'335'569.73}{1'620'002'185.70} = 0,206 \%$$

L'évolution de ce taux de rendement, au cours de ces dix dernières années, a été la suivante :



## RÉPARTITION DES PLACEMENTS

Les art. 50 ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placement pour les institutions de prévoyance. Ces normes permettent de garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Conformément aux nouvelles normes de l'OPP2 du 1er avril 2001, le Conseil d'Administration a maintenu l'allocation stratégique au 31 décembre 2005. En vertu de l'art. 59a, les normes suivantes ont été déterminées:

- l'exposition en monnaies étrangères a été fixée à 35%
- la part des investissements non traditionnels a été portée à 3%

De plus, conformément à l'article 59a OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Ce rapport stipule, entre autre, que l'extension des possibilités de placement est conforme au règlement de placement (art. 49a OPP2) et que la répartition des actifs respecte les art. 50 et 51 de l'OPP2.

## Répartition des placements selon OPP 2

Valeurs nominales	Situation basée sur la valeur comptable au 31.12.2001				Situation basée sur la valeur comptable au 31.12.2000			
Liquidités	100	53'101'118.90	3.27		92'054'637.93	5.66		
Obligations et autres créances suisses	100	297'615'072.75	18.32		338'269'454.35	20.81		
Titres de gages immobiliers	75	104'257'287.05	6.42		97'327'328.95	5.99		
Obligations étrangères en CHF	30	0.00	0.00	15	0.00	0.00	15	
Obligations étrangères en ME	20	249'065'652.59	15.33	30	238'547'440.00	14.68	29	
<b>Valeurs réelles</b>								
Actions étrangères	25	245'696'394.01	15.12	31	228'745'201.45	14.07	29	
Actions suisses	30	248'249'563.95	15.28	56.7	223'872'892.08	13.77	52.9	
Investissements non-traditionnels		6'799'090.30	0.42		12'874'143.50	0.79		
Immeubles	50	419'999'162.70	25.85		393'625'678.20	24.22		
		<b>1'624'783'342.25</b>	<b>100.00</b>		<b>1'625'316'776.46</b>	<b>100.00</b>		

Conformément à l'art. 59 OPP2 « Extension des possibilités de placement », la limite de placement en monnaies étrangères (obligations et actions) a été fixée à 35%. La part des investissements non-traditionnels « immobilier » a été rajoutée à la rubrique immobilier.

# 11

## PERFORMANCE GLOBALE DE LA CAISSE

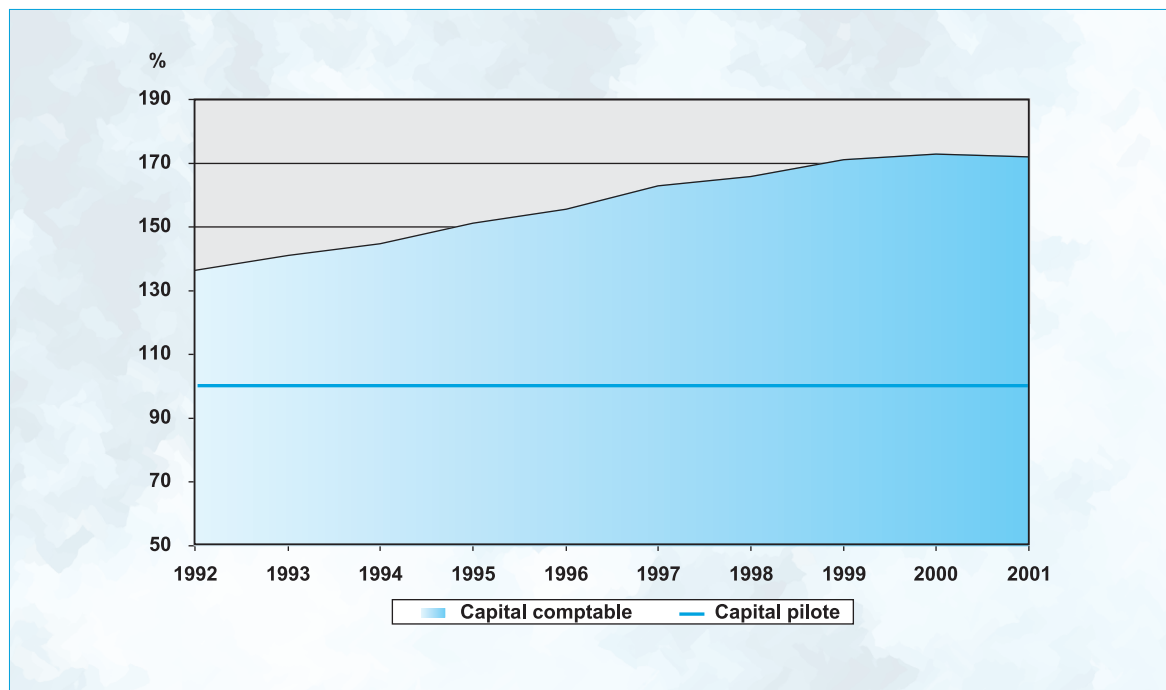
Le calcul de la performance globale des actifs permet au Conseil de se forger une opinion du résultat de ses investissements. Afin de garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par un consultant

externe et attestée par une fiduciaire. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la Caisse sous l'angle financier et comptable.

	2001	2000	1999	Moyenne
Performance brute de la CIP	-5.03%	3.65%	10.42%	3.01%
Performance brute théorique en respect de l'allocation tactique annuelle	-3.55%	3.40%	9.49%	3.11%
Performance Indice Pictet OPP2 fortune globale	-0.94%	2.74%	4.48%	2.09%

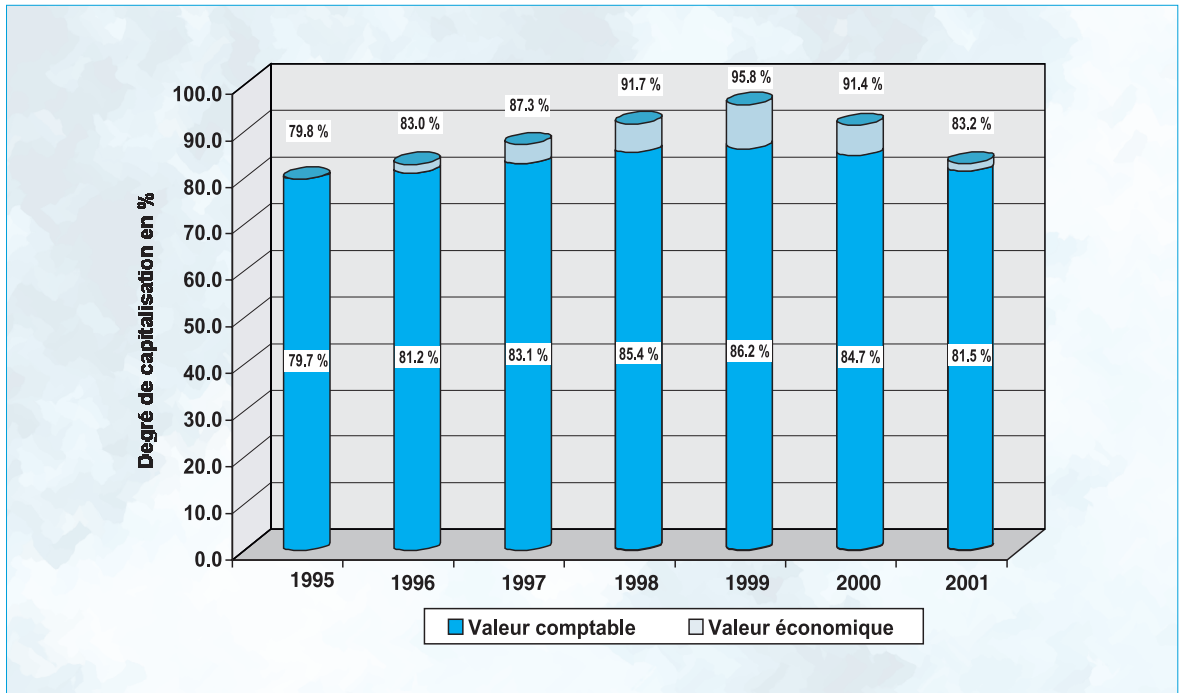
Selon les dispositions de l'art. 139, la Caisse doit disposer d'un capital pilote minimum égal au montant le plus élevé résultant de l'une des deux multiplications suivantes :

a) 14,3 fois les cotisations ordinaires annuelles mentionnées à l'art. 29, al. 1, lit a), enregistrées durant l'exercice :	$60'647'396.00 \times 14.3 =$	<b>867'257'762.80</b>
b) 11,5 fois le montant des prestations servies effectivement durant l'exercice (art. 36, lettres a) à e) et 40) :		
Pensions de retraite	42'120'342.50	
Pensions d'invalidité	10'474'270.15	
Prestations au conjoint survivant	7'609'215.75	
Pensions d'enfant	1'231'876.60	
Allocations de renchérissement	<u>8'303'514.90</u>	
	$69'739'219.90 \times 11.5 =$	<b>802'001'028.85</b>
Capital au bilan pour les comptes d'assurances :		1'491'401'440.63
Capital pilote minimum :		<u>- 867'257'762.80</u>
Excédent :		<b>624'143'677.83</b>



L'entrée en vigueur de la LFLP a uniformisé la méthode de calcul des prestations de sortie en primauté des prestations (valeur actuelle des prestations acquises). Cette donnée ajoutée à la valeur

actuelle des pensions en cours permet de déterminer les réserves nécessaires. Ces réserves rapportées aux avoirs disponibles donnent le degré de capitalisation.



### Chiffres 2001-2000

Valeur en capital exprimée en millions de francs :

Réserves nécessaires :	2001		2000	
	Pensions en cours		927,00	
Prestations de sorties		<u>1'035,96</u>		<u>991,59</u>
<b>Total</b>		<b>1'962,96</b>		<b>1'876,89</b>

Réserves disponibles en valeur :	Comptables		Economique	
	Fonds des pensions et des allocations	1'491,40	1'491,40	1'431,36
Fonds de compensation	107,69	107,69	159,11	159,11
Réserves et provisions		<u>33,17</u>		<u>125,57</u>
<b>Capital de couverture</b>	<b>1'599,09</b>	<b>1'632,26</b>	<b>1'590,47</b>	<b>1'716,04</b>

Tous les éléments constitutifs ont augmentés entre 2000 et 2001, sauf ceux concernant les réserves et provisions et le fonds de compensation. Dans ce dernier, nous avons dû prélever CHF 47 millions afin de compenser les pertes d'intérêts par rapport au taux technique de 3,5%.

La diminution du fonds de compensation explique, à elle seule, la baisse du degré de capitalisation.

### Conclusion

Des sentiments de gratitude sont adressés à notre Caisse gérante, Les Retraites Populaires, plus particulièrement à sa direction et aux collaborateurs qui

assurent la gestion de notre Caisse. L'excellence des relations que nous entretenons sont le reflet de notre mutuelle confiance.



Comptes annuels



# Compte de profits et pertes

(en CHF)

Notes

		2001	2000
<b>Produits</b>			
Ressources	1	127'872'162.78	113'089'787.65
Commissions de gérance et placement des capitaux	2	1'202'402.91	1'128'879.92
Produits à court terme	3	1'164'490.44	999'932.05
Produits sur prêts à long terme	4	11'950'728.90	12'374'310.75
Produits sur investissements non-traditionnels	5	594'077.15	7'149'799.99
Produits des titres	6	57'429'792.94	78'900'699.15
Produits des immeubles	7	28'611'675.95	27'730'349.95
Prélèvements de divers fonds, provisions et réserves	8	11'621'664.15	927'807.35
Prélèvements au capital de couverture	8	173'836'312.49	116'644'335.73
		<b>414'283'307.71</b>	<b>358'945'902.54</b>
<b>Charges</b>			
Prestations	1	119'899'305.85	97'869'611.55
Frais généraux	2	3'462'083.24	3'254'162.01
Frais financiers	2	34'660.03	36'146.35
Charges à court terme	3	36'998.90	55'630.50
Charges sur prêts à long terme	4	3'703'683.55	137'939.75
Charges sur investissements non-traditionnels	5	13'594'369.96	110'374.36
Charges sur titres	6	79'794'694.66	28'926'125.42
Charges des immeubles	7	8'659'448.58	10'551'087.89
Attributions à divers fonds, provisions et réserves	8	2'642'389.10	9'806'231.74
Attributions au capital de couverture	8	182'455'673.84	208'198'592.97
		<b>414'283'307.71</b>	<b>358'945'902.54</b>

# Bilan au 31 décembre

(en CHF)

	Notes	2001	2000
<b>Actif</b>			
Disponibilités	9	31'010'538.70	23'265'942.32
Débiteurs et créances à court terme	10	6'023'748.77	52'128'879.47
Comptes transitoires	11	16'066'831.43	16'659'816.14
Débiteurs et prêts à long terme	12	272'824'193.55	278'546'783.30
Investissements non-traditionnels	13	10'799'090.30	12'874'143.50
Titres	14	872'059'776.80	848'215'533.53
Immeubles	15	415'999'162.70	393'625'678.20
		<b>1'624'783'342.25</b>	<b>1'625'316'776.46</b>

## Passif

Créanciers à court terme	16	813'138.00	541'595.11
Comptes transitoires	17	4'147'975.40	4'593'038.80
Provisions diverses	18	1'200'000.00	12'600'000.00
Fonds d'amortissement des immeubles	19	13'456'000.00	11'430'000.00
Fonds de solidarité	20	6'073'674.90	5'678'949.95
Capital de couverture	21	1'599'092'553.95	1'590'473'192.60
		<b>1'624'783'342.25</b>	<b>1'625'316'776.46</b>

Adoptés par le Conseil d'administration  
dans sa séance du 14 mars 2002

Au nom du Conseil d'administration

Jean-Pierre JOTTERAND  
Président

Pierre GASSER  
Secrétaire

Certifiés conformes aux écritures le 11 mars 2002

Pour la Caisse intercommunale de pensions  
Les Retraites Populaires

Claude RICHARD  
Directeur général

Roger BORNAND  
Directeur

# Annexes aux comptes annuels

## Principes comptables et d'évaluation

### Disponibilités

Les valeurs au bilan sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles représentent les sommes effectivement dues à la Caisse. Les comptes en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

### Débiteurs et créances à court terme

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à la Caisse. Des provisions pour risques spécifiques figurent sous la rubrique « provisions diverses ».

### Débiteurs et prêts à long terme - Investissements non-traditionnels

Les débiteurs et prêts à long terme représentent les sommes effectivement dues à la Caisse; les actions et créances des investissements non-traditionnels sont comptabilisées au prix de revient.

Des amortissements ou des provisions ont été enregistrés pour tenir compte des risques spécifiques et de marché.

### Titres

#### Obligations et autres créances

Les obligations et autres créances sont évaluées à la valeur nominale. Les obligations en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année. Les parts de fonds de placement et les mandats de gestion sont inscrits au bilan à hauteur du capital investi par la Caisse, mais au maximum à la valeur boursière.

### Actions

Les actions, parts de fonds de placement et mandats de gestion sont estimés globalement à la valeur investie par la Caisse, mais au maximum à la valeur boursière. Les valeurs étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

### Instruments financiers dérivés

Conformément à l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

### Provision pour risques sur titres

Cette provision, figurant au passif du bilan, est destinée à se prémunir contre le risque des marchés financiers.

### Immeubles

Les immeubles sont portés au bilan au prix de revient sous déduction des amortissements nécessaires économiquement. Les investissements sur immeubles sont généralement augmentés des intérêts intercalaires calculés.

Le Fonds d'amortissement des immeubles figurant au passif du bilan est destiné à couvrir des dépenses de rénovation. Au 31 décembre, une attribution de 0.5% du capital moyen des immeubles est enregistrée dans ce fonds.



---

## Informations générales sur la Caisse intercommunale de pensions

---

### A. Généralités

La Caisse intercommunale de pensions (ci-après: CIP), créée par l'Union des communes vaudaises, est une institution de prévoyance qui assure les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès (art. 1 des Statuts).

La CIP est un établissement de droit public doté de la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 5 septembre 1923.

Elle est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle, au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

l'année qui suit le renouvellement des autorités communales et pour une durée de quatre ans. Il est composé de sept membres à savoir, un représentant de l'Etat, trois membres représentant les employeurs et trois membres représentant les assurés. En outre, six suppléants sont choisis paritairement.

Les membres du Conseil d'administration désignent le président et le secrétaire. Ce dernier peut être choisi en dehors du Conseil.

### B. Organes

#### **Assemblée des délégués (art. 113 ss des Statuts)**

L'Assemblée des délégués est constituée paritairement par les représentants des employeurs et par les représentants des assurés. Le président du Conseil préside l'Assemblée des délégués; il désigne le secrétaire et les scrutateurs.

#### **Conseil d'administration (art. 122 ss des Statuts)**

La CIP est administrée par un Conseil d'administration, élu par l'Assemblée des délégués à l'exception du représentant de l'Etat. Cette élection a lieu dans

**Le Conseil d'administration se compose de :**

- Président:** ● Jean-Pierre **JOTTERAND**, directeur, Lavigny
- Vice-Président:** ● Claude **RECORDON**, syndic, Orbe
- Secrétaire (hors conseil):** ● Pierre **GASSER**, notaire, Grandson
- Représentant de l'État:** ● Jean-Paul **CHAUDET**, viticulteur, Rivaz
- Membres:**
  - Francis **HOSTETTLER**, secrétaire municipal, Yvonand
  - Claude **RECORDON**, syndic, Orbe
  - Christian **GOLAY**, municipal, Moudon (jusqu'au 31 décembre 2001)
  - Dominique **KASER**, boursier communal, Puidoux
  - Patrice **BOCQUET**, syndic, Prilly
- Suppléants:**
  - Jean-Claude **VUFFRAY**, municipal, Nyon (jusqu'au 31 décembre 2001)
  - Olivier **PICCARD**, municipal, Payerne (jusqu'au 31 décembre 2001)
  - Etienne **POGET**, préposé au contrôle des habitants, Nyon
  - Claude **EMERY**, boursier communal, Ecublens
  - Didier **TENTHOREY**, adjoint administratif du service de la sécurité sociale, Yverdon-les-Bains
  - Christine **WULF**, municipale, Ollon (siège ad interim dès le 1er janvier 2002)

**Commission de vérification des comptes (art. 129 des Statuts)**

La commission de vérification des comptes pour l'exercice 2001 est composée de :

- Employeurs:**
  - Les Ligues de la santé
  - Commune de Lutry
- Assurés:**
  - Commune de Lussy-sur-Morges
  - Commune de Montreux

**Gérance (art. 130 des Statuts)**

La gérance de la Caisse est confiée aux Retraites Populaires.

**C. Organe de révision (art. 134 des Statuts)**

Le Conseil a désigné la société **BDO Sofirom**, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la Caisse.

**D. Expert agréé (art. 141 des Statuts)**

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est exercé par :

Meinrad **PITTET**, docteur en sciences actuarielles, expert en prévoyance professionnelle, Genève

## Placement de la fortune

### E. Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CIP a déterminé une allocation stratégique des actifs à cinq ans. Chaque année, il fixe les limites pour les différents véhicules de placements. Des comités de valeurs mobilières, de valeurs immobilières et d'investissements non-traditionnels, ainsi que les divisions Finances et Immobilier des Retraites Populaires œuvrent dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont déterminées de manière à respecter les dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) en matière de placements.

### F. Mandats de gestion

La gestion d'une partie de la fortune de la CIP a été confiée à divers instituts bancaires avec lesquels un contrat de gestion de fortune a été conclu. Les titres y relatifs sont regroupés auprès d'un dépositaire global qui assure le contrôle des critères de gestion arrêtés contractuellement entre le gestionnaire et la CIP.

### G. Mouvement des assurés (y compris l'assurance minimale)

			Dont assurance minimale	
<b>Effectif au 01.01.2001</b>		<b>6527</b>		<b>139</b>
<b>Augmentation</b>				
Nouveaux	1258		238	
Réactivés	<u>58</u>	<b>1316</b>	<u>5</u>	<b>243</b>
<b>Diminution</b>				
Démissions	-702		-217	
Décès sans prestation	-3		0	
Décès avec prestations	-8		0	
Invalides	-110		-1	
Retraités	<u>-104</u>	<b>-927</b>	<u>-2</u>	<b>-220</b>
<b>Effectif au 01.01.2002</b>		<b><u>6916</u></b>		<b><u>162</u></b>

## Notes

	2001		2000
<b>1 RESSOURCES</b>			
<b>Cotisations et contributions diverses</b>			
<b>Finances d'entrée (art. 28)</b>		<b>314'255.50</b>	<b>278'601.30</b>
<b>Cotisations annuelles</b>			
Cotisations ordinaires (art. 29, al. 1a)	60'647'396.00		57'926'948.50
Contributions spéciales (art. 29, al. 1b)	30'323'698.00		28'963'474.25
Cotisations et contributions (art. 25)	234'130.10	<b>91'205'224.10</b>	192'817.30
<b>Contributions de rachat (art. 30 ss)</b>		<b>34'934'192.88</b>	<b>23'858'665.30</b>
<b>Versements anticipés remboursés (art. 93i)</b>			
En 2001, 7 pour l'accèsion à la propriété		<b>313'024.00</b>	<b>547'159.75</b>
<b>Produits sur avances AVS (art. 90)</b>			
4 avances remboursées par les bénéficiaires		<b>12'377.65</b>	<b>10'322.50</b>
<b>Subsides du Fonds de garantie LPP (s/LPP)</b>		<b>165'034.00</b>	<b>193'212.00</b>
<b>Répartition d'excédents « assurance minimale »</b>		<b>0.00</b>	<b>172'701.20</b>
<b>Indemnités uniques des employeurs (art. 12)</b>		<b>66'441.15</b>	<b>55'391.10</b>
<b>Allocations de renchérissement (art. 41)</b>		<b>861'613.50</b>	<b>890'494.45</b>
		<b>127'872'162.78</b>	<b>113'089'787.65</b>
<b>Somme des traitements cotisants</b>		<b>380'021'767.00</b>	<b>362'846'833.00</b>

	2001		2000
<b>1 PRESTATIONS</b>			
<b>Prestations de la Caisse</b>			
<b>Pensions de retraite</b>			
Pensions viagères	41'979'397.50		39'240'080.15
Allocations de renchérissement CIP	5'361'512.65		4'938'503.00
Allocations exceptionnelles	140'945.00		167'429.00
Suppléments temporaires	2'838'599.45	<b>50'320'454.60</b>	2'471'665.30
			<b>46'817'677.45</b>
<b>Pensions d'invalidité</b>			
Pensions temporaires	1'362'758.30		649'764.85
Allocations de renchérissement CIP	13'104.35		4'078.75
Suppléments temporaires	436'899.75		139'134.85
Pensions définitives	9'073'117.45		8'382'176.95
Allocations de renchérissement CIP	887'303.20		757'835.20
Allocations exceptionnelles	38'394.40		41'838.60
Suppléments temporaires	467'680.55	<b>12'279'258.00</b>	343'065.05
			<b>10'317'894.25</b>
<b>Pensions de conjoint survivant</b>			
Pensions viagères	7'304'030.25		6'723'579.40
Allocations de renchérissement CIP	1'963'674.10		1'786'387.85
Allocations exceptionnelles	217'909.50		230'572.40
Allocations de conjoint survivant	87'276.00	<b>9'572'889.85</b>	0.00
			<b>8'740'539.65</b>
<b>Pensions d'enfant</b>			
Pensions	1'231'876.60		987'157.30
Allocations de renchérissement CIP	77'920.60	<b>1'309'797.20</b>	59'345.75
			<b>1'046'503.05</b>
<b>Charges sur avances AVS</b>			
1 avance non remboursée suite au décès du bénéficiaire		<b>1'440.00</b>	
			<b>81'290.00</b>
<b>Prestations du Fonds de solidarité</b>			
Prestations mensuelles	96'735.15		94'181.60
Allocations uniques	14'887.00		0.00
Frais funéraires	10'042.00	<b>121'664.15</b>	14'952.85
			<b>109'134.45</b>
<b>Prestations de sortie (art. 79 ss)</b>			
En 2001, 485 assurés ont démissionné sans avoir droit à une pension		<b>35'854'861.20</b>	
			<b>23'059'909.50</b>
<b>Report</b>		<b>109'460'365.00</b>	<b>90'172'948.35</b>

## Notes

	2001		2000	
<b>Report</b>		<b>109'460'365.00</b>		<b>90'172'948.35</b>
<b>Versements anticipés</b>				
a) En 2001, 78 pour l'accession à la propriété	7'063'637.80		5'795'388.35	
b) En 2001, 33 ensuite d'un divorce	1'908'632.55	<b>8'972'270.35</b>	804'563.40	<b>6'599'951.75</b>
<b>Contributions au Fonds de garantie LPP</b>		<b>605'057.00</b>		<b>206'217.00</b>
<b>Allocations de renchérissement (art. 41)</b>		<b>861'613.50</b>		<b>890'494.45</b>
		<b>119'899'305.85</b>		<b>97'869'611.55</b>

## Résultat Ressources - Prestations

	2001	2000	Différences
Ressources	127'872'162.78	113'089'787.65	14'782'375.13
Prestations	-119'899'305.85	-97'869'611.55	-22'029'694.30
	<b>7'972'856.93</b>	<b>15'220'176.10</b>	<b>-7'247'319.17</b>

## 2 FRAIS D'ADMINISTRATION

	2001		2000	
Frais généraux	3'462'083.24		3'254'162.01	
Frais financiers	34'660.03	<b>3'496'743.27</b>	36'146.35	<b>3'290'308.36</b>
Commissions de gérance et de placement des capitaux		-1'202'402.91		-1'128'879.92
Frais d'administration		<b>2'294'340.36</b>		<b>2'161'428.44</b>

2.1 Ces commissions de gérance et de placement de capitaux résultent d'une calculation interne permettant à chaque catégorie de placement d'enregistrer des charges comparables, qu'elles soient gérées en interne ou en externe.

	2001	2000
2.2 Frais d'administration en % des traitements cotisants	<b>0.604%</b>	<b>0.596%</b>

## Notes

	2001		2000	
<b>3 Produits à court terme</b>				
des comptes courants et à terme moins de 12 mois	1'164'490.44	<b>1'164'490.44</b>	990'283.50	<b>999'932.05</b>
des crédits de construction	0.00		9'648.55	
<b>3 Charges à court terme</b>				
des comptes courants et à terme moins de 12 mois	-36'998.90	<b>-36'998.90</b>	-55'630.50	<b>-55'630.50</b>
des crédits de construction	0.00		0.00	
<b>Résultat</b>		<b>1'127'491.54</b>		<b>944'301.55</b>
<b>4 Produits sur prêts à long terme</b>				
Produits sur comptes à terme plus de 12 mois	220'875.00	<b>11'950'728.90</b>	210'781.25	<b>12'374'310.75</b>
Produits sur créances hypothécaires	4'325'751.40		4'043'752.95	
Intérêts de retard	4'611.55		2'955.45	
Créances recouvrées	0.00		57'250.00	
Produits sur prêts aux corporations de droit public	7'395'503.45		7'985'821.10	
Produits sur prêts divers	3'987.50		73'750.00	
<b>4 Charges sur prêts à long terme</b>				
Frais sur créances hypothécaires	-52'648.65	<b>-3'703'683.55</b>	-48'958.65	<b>-137'939.75</b>
Pertes sur débiteurs hypothécaires	-3'568'544.05		0.00	
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-79'640.85		-85'631.10	
Frais sur prêts divers	-2'850.00		-3'350.00	
<b>Résultat</b>		<b>8'247'045.35</b>		<b>12'236'371.00</b>
<b>5 Produits sur investissement non-traditionnels</b>				
Produits sur investissements non-traditionnels	28'877.15	<b>594'077.15</b>	57'655.64	<b>7'149'799.99</b>
Gains sur investissements non-traditionnels	565'200.00		7'092'144.35	
<b>5 Charges sur investissements non-traditionnels</b>				
Frais sur investissements non-traditionnels	-16'494.36	<b>-13'594'369.96</b>	-110'374.36	<b>-110'374.36</b>
Pertes sur investissements non-traditionnels	-702'448.00		0.00	
Moins-value sur investissements non-traditionnels	-12'875'427.60		0.00	
<b>Résultat</b>		<b>-13'000'292.81</b>		<b>7'039'425.63</b>

	2001		2000	
<b>6 Produits des titres</b>				
Intérêts sur obligations suisses	7'487'190.94		9'106'993.03	
Gains sur obligations suisses	146'721.32		433'164.96	
Intérêts sur obligations étrangères en CHF	0.00		383'453.00	
Gains sur obligations étrangères en CHF	0.00		629'803.00	
Dividendes sur actions suisses	4'110'098.65		4'174'608.50	
Gains sur actions suisses	12'803'247.97		21'718'614.36	
Dividendes sur actions étrangères	2'715'892.22		1'998'819.61	
Gains sur actions étrangères	9'769'602.83		21'225'081.04	
Intérêts sur obligations étrangères en ME	11'594'839.37		10'484'607.00	
Gains sur obligations étrangères en ME	8'802'199.64	<b>57'429'792.94</b>	8'745'554.65	<b>78'900'699.15</b>
<b>6 Charges sur titres</b>				
Frais de gestion sur obligations suisses	-139'472.89		-166'492.70	
Amortissements sur achats obligations suisses	-521'300.00		-762'000.00	
Frais de gestion sur obligations étrangères en CHF	0.00		-66'958.90	
Pertes sur obligations étrangères en CHF	0.00		-1'075'935.00	
Frais de gestion sur actions suisses	-452'738.26		-506'407.24	
Pertes sur actions suisses	-10'588'896.10		-2'745'217.70	
Moins-value sur actions suisses	-3'705'010.18		0.00	
Frais de gestion sur actions étrangères	-1'483'079.23		-1'507'560.91	
Pertes sur actions étrangères	-18'624'939.94		-10'681'120.94	
Moins-value sur actions étrangères	-33'979'887.11		0.00	
Frais de gestion sur obligations étrangères en ME	-693'877.73		-1'353'999.76	
Pertes sur obligations étrangères en ME	-4'205'352.76		-10'060'432.27	
Moins-value sur obligations étrangères en ME	-5'400'140.46	<b>-79'794'694.66</b>	0.00	<b>-28'926'125.42</b>
<b>Résultat</b>		<b>-22'364'901.72</b>		<b>49'974'573.73</b>



## Notes

	2001		2000	
<b>7 Produits des immeubles</b>				
Revenus des immeubles	27'960'812.85		26'751'560.50	
Intérêts s/investissements s/immeubles en propriétés	131'863.10		68'789.45	
Gains sur ventes immeubles	519'000.00	<b>28'611'675.95</b>	910'000.00	<b>27'730'349.95</b>
<b>7 Charges des immeubles</b>				
Entretien des immeubles	-6'976'213.78		-8'607'871.69	
Amortissement sur travaux	-1'683'234.80		-1'677'216.20	
Pertes sur ventes immeubles	0.00	<b>-8'659'448.58</b>	-266'000.00	<b>-10'551'087.89</b>
<b>Résultat</b>		<b>19'952'227.37</b>		<b>17'179'262.06</b>
<b>8 Prélèvements de divers fonds, provisions et réserves</b>				
Provision pour débiteurs douteux	3'500'000.00		0.00	
Provision pour différence de cours sur titres	6'000'000.00		0.00	
Provision pour investissements non-traditionnels	2'000'000.00		0.00	
Fonds d'amortissement des immeubles	0.00		818'672.90	
Fonds de solidarité	121'664.15	<b>11'621'664.15</b>	109'134.45	<b>927'807.35</b>
<b>8 Attributions à divers fonds provisions et réserves</b>				
Provision pour débiteurs douteux	-100'000.00		-350'000.00	
Provision pour investissements non-traditionnels	0.00		-2'000'000.00	
Fonds d'amortissement des immeubles	-2'026'000.00		-6'818'672.90	
Fonds de solidarité	-516'389.10	<b>-2'642'389.10</b>	-637'558.84	<b>-9'806'231.74</b>
<b>Résultat</b>		<b>8'979'275.05</b>		<b>-8'878'424.39</b>
<b>8 Prélèvements au capital de couverture</b>				
Fonds des pensions	114'109'256.57		92'614'140.46	
Fonds de compensation	51'423'541.02		16'484'044.72	
Fonds des allocations de renchérissement	8'303'514.90	<b>173'836'312.49</b>	7'546'150.55	<b>116'644'335.73</b>
<b>8 Attributions au capital de couverture</b>				
Fonds des pensions	-174'916'625.94		-157'739'923.46	
Fonds de compensation	0.00		-30'930'970.96	
Fonds des allocations de renchérissement	-7'539'047.90	<b>-182'455'673.84</b>	-19'527'698.55	<b>-208'198'592.97</b>
<b>Résultat</b>		<b>-8'619'361.35</b>		<b>-91'554'257.24</b>

**8.1 Rendement net des capitaux**

Résultat net sur produits à court terme		<b>1'127'491.54</b>		<b>944'301.55</b>
Résultat net sur prêts à long terme	8'247'045.35		12'236'371.00	
Attribution à la provision pour débiteurs douteux	0.00		-250'000.00	
Prélèvement à la provision pour débiteurs douteux	3'500'000.00	<b>11'747'045.35</b>	0.00	<b>11'986'371.00</b>
Résultat net investissements non-traditionnels	-13'000'292.81		7'039'425.63	
Attribution à la provision pour investissements non-traditionnels	0.00		-2'000'000.00	
Prélèvement à la provision pour investissements non-traditionnels	2'000'000.00	<b>-11'000'292.81</b>	0.00	<b>5'039'425.63</b>
Résultat net sur titres	-22'364'901.72		49'974'573.73	
Prélèvement à la provision pour risques sur titres	6'000'000.00	<b>-16'364'901.72</b>	0.00	<b>49'974'573.73</b>
Résultat net sur immeubles	19'952'227.37		17'179'262.06	
Attribution au Fonds d'amortissement des immeubles	-2'026'000.00		-6'818'672.90	
Attribution à la provision pour débiteurs douteux	-100'000.00		-100'000.00	
Prélèvement du Fonds d'amortissement des immeubles	0.00	<b>17'826'227.37</b>	0.00	<b>11'079'262.06</b>
		<b>3'335'569.73</b>		<b>79'023'933.97</b>

**8.2 Attribution du rendement net des capitaux**

Au Fonds des pensions		<b>47'084'370.40</b>		<b>44'918'443.94</b>
Au Fonds de solidarité		<b>202'133.60</b>		<b>186'256.34</b>
Au Fonds des allocations de renchérissement en cours		<b>3'239'952.75</b>		<b>3'043'653.83</b>
Au Fonds de compensation		<b>-47'190'887.02</b>		<b>30'875'579.86</b>
		<b>3'335'569.73</b>		<b>79'023'933.97</b>

Notes Actif	2001	2000	Différences
<b>9 Disponibilités</b>			
Chèques postaux	13'010'859.39	17'375'090.14	-4'364'230.75
Banques comptes courants	17'999'679.31	5'890'852.18	12'108'827.13
	<b>31'010'538.70</b>	<b>23'265'942.32</b>	<b>7'744'596.38</b>
<b>10 Débiteurs à court terme</b>			
Retraites Populaires	0.00	3'593'719.07	-3'593'719.07
Caisse de Pensions de l'Etat de Vaud	87'130.74	0.00	87'130.74
Administration Fédérale des Contributions	885'898.53	1'714'245.95	-828'347.42
Banques comptes à terme moins de 12 mois	1'700'000.00	40'000'000.00	-38'300'000.00
Annuités à percevoir	2'732'299.80	5'959'460.45	-3'227'160.65
Gérants	0.00	460.85	-460.85
Chauffage	498'916.60	347'406.60	151'510.00
Débiteurs pour travaux immobilier à refacturer	117'170.10	491'238.45	-374'068.35
Débiteurs divers à cours terme	2'333.00	0.00	2'333.00
Comptes en suspens - pensions	0.00	22'348.10	-22'348.10
	<b>6'023'748.77</b>	<b>52'128'879.47</b>	<b>-46'105'130.70</b>
<b>11 Actifs transitoires</b>			
Intérêts courus sur titres et divers	4'597'185.48	5'661'550.74	-1'064'365.26
Loyers à recevoir	587'299.00	662'377.45	-75'078.45
Autres transitoires	10'882'346.95	10'335'887.95	546'459.00
	<b>16'066'831.43</b>	<b>16'659'816.14</b>	<b>-592'984.71</b>
<b>12 Débiteurs et prêts à long terme</b>			
Banques comptes à terme plus de 12 mois	5'700'000.00	5'700'000.00	0.00
Créances hypothécaires	104'257'287.05	97'327'328.95	6'929'958.10
Prêts aux corporations de droit public	159'281'722.20	171'262'249.50	-11'980'527.30
Prêts divers	0.00	1'000'000.00	-1'000'000.00
Avances AVS à récupérer	3'585'184.30	3'257'204.85	327'979.45
	<b>272'824'193.55</b>	<b>278'546'783.30</b>	<b>-5'722'589.75</b>
<b>13 Investissements non-traditionnels</b>	<b>10'799'090.30</b>	<b>12'874'143.50</b>	<b>-2'075'053.20</b>
<b>13.1 Valeurs économiques des investissements non-traditionnels</b>	<b>10'799'090.30</b>	<b>16'309'969.00</b>	<b>-5'510'878.70</b>
<b>13.2 Réserve latente sur investissements non-traditionnels</b>	<b>0.00</b>	<b>3'435'825.50</b>	<b>-3'435'825.50</b>

**13.3 La valeur économique des investissements non-traditionnels** est déterminée en tenant compte des cours de clôtures, des dernières valeurs nettes d'inventaires ou des valeurs comptables. En règle générale, une décote d'illiquidité de 20 % a été enregistrée.

## Notes Actif

	2001	2000	Différences
<b>14 Titres valeurs comptables</b>			
Obligations suisses	129'048'166.25	157'050'000.00	-28'001'833.75
Obligations étrangères en ME	249'065'652.59	238'547'440.00	10'518'212.59
Actions étrangères	245'696'394.01	228'745'201.45	16'951'192.56
Actions suisses	248'249'563.95	223'872'892.08	24'376'671.87
	<b>872'059'776.80</b>	<b>848'215'533.53</b>	<b>23'844'243.27</b>
<b>14.1 Titres valeurs boursières</b>			
Obligations suisses	131'400'013.00	161'962'325.00	-30'562'312.00
Obligations étrangères en ME	249'065'652.59	238'547'440.00	10'518'212.59
Actions étrangères	245'696'394.01	248'830'236.28	-3'133'842.27
Actions suisses	248'249'563.95	297'906'440.00	-49'656'876.05
	<b>874'411'623.55</b>	<b>947'246'441.28</b>	<b>-72'834'817.73</b>
<b>14.2 Titres réserves latentes</b>			
Obligations suisses	2'351'846.75	4'912'325.00	-2'560'478.25
Obligations étrangères en ME	0.00	0.00	0.00
Actions étrangères	0.00	20'085'034.83	-20'085'034.83
Actions suisses	0.00	74'033'547.92	-74'033'547.92
	<b>2'351'846.75</b>	<b>99'030'907.75</b>	<b>-96'679'061.00</b>

## 14.3 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS EN COURS

## A. Instruments financiers dérivés au 31.12.2001

Véhicules de placements	Type d'instrument	Volume des contrats en CHF	Gains /pertes non réalisés en CHF *
Néant		0.00	0.00
<b>Total</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

\*Gains et pertes non réalisés compris dans la valeur boursière des mandats au 31.12.2001.

## B. Prêts sur titres

Véhicules de placements	Nombre de positions en prêt	Contre-valeur en CHF
Obligations suisses	2	7'547'900.00
Obligations étrangères en monnaies étrangères	6	28'366'750.41
Actions étrangères	24	14'566'651.38
Actions suisses	3	20'015'000.00
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>70'496'301.79</b>

Les prêts sur titres sont garantis par un collatéral d'un minimum de 105 % de la valeur totale des titres. Cette valeur est contrôlée sur une base journalière. Le collatéral est constitué de papiers-valeurs de très grande qualité (les obligations gouvernementales ou AAA, les obligations ayant un rating minimum de AA, les lettres de crédit émises par un nombre très restreint de banques approuvées par les associés de Pictet). La qualité du collatéral est contrôlée régulièrement par notre dépositaire global.

## C. Investissements non-traditionnels

Véhicules de placements	Engagements en devises étrangères	Cours de change (au 31.12.01)	Engagement en CHF
Investissements non-traditionnels (en CHF)			2'755'470.30
Investissements non-traditionnels (en EUR)	1'828'774.60	1.4792	2'705'123.39
<b>Total</b>			<b>5'460'593.69</b>

Dans ce cadre, les souscriptions de fonds de placement n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

## RAPPORT SELON L'ARTICLE 59 OPP2

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placement. Il stipule, entre autres, que ces dernières sont conformes au règlement de placement (art. 49a OPP2) et que la répartition des actifs respecte les art. 50 et 51 de l'OPP2, à savoir la sécurité, la répartition du risque ainsi que le rendement.

## Notes Actif

	2001	2000	Différences
<b>15 Immobilier valeur comptable</b>			
Immeubles	411'042'000.00	391'818'000.00	19'224'000.00
Investissements sur immeubles en propriété	4'957'162.70	1'807'678.20	3'149'484.50
	<b>415'999'162.70</b>	<b>393'625'678.20</b>	<b>22'373'484.50</b>
<b>15.1 Immobilier valeur de marché</b>			
Immeubles	427'401'685.33	394'484'570.00	32'917'115.33
Investissements sur immeubles en propriété	4'957'162.70	1'807'678.20	3'149'484.50
	<b>432'358'848.03</b>	<b>396'292'248.20</b>	<b>36'066'599.83</b>
<b>15.2 Immobilier réserve latente</b>			
Immeubles	16'359'685.33	2'666'570.00	13'693'115.33
Investissements sur immeubles en propriété	0.00	0.00	0.00
	<b>16'359'685.33</b>	<b>2'666'570.00</b>	<b>13'693'115.33</b>

**15.3 Détermination de la valeur de marché**

La valeur de marché du parc immobilier au 31 décembre est basée sur la valeur de rendement. La calculation de cette valeur tient compte de l'état locatif au 1er janvier 2002, sous déduction des vacants considérés comme structurels. Le taux de capitalisation a été déterminé de la manière suivante:

**Détermination du taux de rendement brut :**

Taux de référence CIP	3.75 %
Bénéfice désiré	1.00 %
Taux de rendement net nécessaire	4.75 %
Frais de gestion et d'entretien des immeubles	2.00 %
<b>Taux de rendement brut nécessaire</b>	<b>6.75%</b>

**15.4** Le taux de référence CIP représente la moyenne entre le taux technique LPP de 4 % et le taux technique CIP de 3,5%.

**15.5** 32 cédules hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles représentent un capital de CHF 59'410'000.00. Elles sont toutes libres de gage.

## Notes Passif

	2001	2000	Différences
<b>16 Créanciers à court terme</b>			
Retraites Populaires	375'348.83	0.00	375'348.83
Caisse de pensions de l'État de Vaud	0.00	77'802.21	-77'802.21
Créanciers AFC	62'795.02	0.00	62'795.02
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	12'801.05	9'301.50	3'499.55
Gérants	61'818.20	95'550.65	-33'732.45
Chauffage	291'270.95	350'455.25	-59'184.30
Créancier pour travaux immobilier à refacturer	7'969.20	0.00	7'969.20
Comptes en suspens - actifs	0.00	8'485.50	-8'485.50
Comptes en suspens - pensions	1'134.75	0.00	1'134.75
	<b>813'138.00</b>	<b>541'595.11</b>	<b>271'542.89</b>
<b>17 Comptes transitoires</b>			
Loyers perçus d'avance	667'481.85	605'613.90	61'867.95
Autres transitoires	3'480'493.55	3'987'424.90	-506'931.35
	<b>4'147'975.40</b>	<b>4'593'038.80</b>	<b>-445'063.40</b>
<b>18 Provisions</b>			
Pour débiteurs douteux (art. 133)	200'000.00	3'600'000.00	-3'400'000.00
Pour investissements non-traditionnels (art. 133)	0.00	2'000'000.00	-2'000'000.00
Pour risques sur titres (art. 133)	1'000'000.00	7'000'000.00	-6'000'000.00
	<b>1'200'000.00</b>	<b>12'600'000.00</b>	<b>-11'400'000.00</b>
<b>19 Fonds d'amortissement des immeubles (art. 133)</b>	<b>13'456'000.00</b>	<b>11'430'000.00</b>	<b>2'026'000.00</b>

Le **Fonds d'amortissement des immeubles** est destiné à prendre en charge d'importants travaux de rénovations qui peuvent être effectués sur les immeubles et qui sont économiquement nécessaires.

<b>20 Fonds de solidarité (art. 109)</b>	<b>6'073'674.90</b>	<b>5'678'949.95</b>	<b>394'724.95</b>
<b>21 Capital de couverture</b>			
Fonds des pensions (art. 135)	1'399'213'595.63	1'338'406'226.26	60'807'369.37
Fonds de compensation (art. 136)	107'691'113.32	159'114'654.34	-51'423'541.02
Fonds des allocations de renchérissement (art. 137)	92'187'845.00	92'952'312.00	-764'467.00
	<b>1'599'092'553.95</b>	<b>1'590'473'192.60</b>	<b>8'619'361.35</b>

2001

### 21.1 Variation du capital de couverture

1	Résultat Ressources - Prestations	7'972'856.93	Sont attribués au Fonds des pensions
1	Finances d'entrée	-314'255.50	Sont attribués au Fonds de solidarité
1	Prestations du Fonds de solidarité	121'664.15	Sont prélevés du Fonds de solidarité
2	Frais d'administration	-2'294'340.36	Sont prélevés du Fonds des pensions
8.1	Rendement net des capitaux	3'335'569.73	Sont attribués à divers Fonds (8.2)
8.2	Rendement du Fonds de solidarité	-202'133.60	Sont attribués au Fonds de solidarité
		<b>8'619'361.35</b>	

2001

2000

Différences

### Evolution des réserves latentes

13.2	Des investissements non-traditionnels	0.00	3'435'825.50	-3'435'825.50
14.2	Des titres	2'351'846.75	99'030'907.75	-96'679'061.00
15.2	De l'immobilier	16'359'685.33	2'666'570.00	13'693'115.33
		<b>18'711'532.08</b>	<b>105'133'303.25</b>	<b>-86'421'771.17</b>

### Evolution des provisions

18	Provision pour investissements non-traditionnels	0.00	2'000'000.00	-2'000'000.00
18	Provision pour risques sur titres	1'000'000.00	7'000'000.00	-6'000'000.00
19	Fonds d'amortissement des immeubles	13'456'000.00	11'430'000.00	2'026'000.00
		<b>14'456'000.00</b>	<b>20'430'000.00</b>	<b>-5'974'000.00</b>

Total	33'167'532.08	125'563'303.25	-92'395'771.17
Capital de couverture	1'599'092'553.95	1'590'473'192.60	8'619'361.35
<b>Capital de couverture en valeurs réelles</b>	<b>1'632'260'086.03</b>	<b>1'716'036'495.85</b>	<b>-83'776'409.82</b>





**A**ssemblée des délégués





Rapport de l'organe de contrôle  
au Conseil d'administration de la  
**Caisse Intercommunale de Pensions, Lausanne**

Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse Intercommunale de Pensions pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2001. Les indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels ont été vérifiées par un autre organe de contrôle.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes présentés.

Lausanne, le 14 mars 2002

**BDO Sofirom**

Jean-Edgar Rodondi  
Expert comptable diplômé  
Réviseur responsable

Gabriel Rochat  
Expert comptable diplômé

La commission de vérification des comptes de l'exercice 2001 est composée des délégués des communes de Lussy s/Morges, de Lutry et de Montreux ainsi que des Ligues de la santé.

Elle s'est réunie le 18 avril 2002 au World Trade Center de Lausanne.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Fiduciaire BDO Sofirom, et des commentaires qu'il contient, la Commission a examiné les éléments du compte de pertes et profits et du bilan. Les explications qui lui ont été données lui ont permis de s'assurer de l'exactitude des écritures passées.

La Commission a également examiné la liste des immeubles, des débiteurs à long terme et des titres. Elle a obtenu tous les renseignements qui étaient susceptibles de l'intéresser. Sur la base des nombreux rapports et pièces justificatives qui lui ont été présentés, elle a constaté les profondes fluctuations intervenues au niveau des portefeuilles-titres dans cet exercice. Elle remercie MM. Roger Bornand, directeur, et Jean-Pierre Neukomm, sous-directeur.

En conclusion de son rapport, la Commission propose à l'assemblée des délégués :

- a) d'approuver les comptes de l'exercice 2001 tels qu'ils sont présentés ;
- b) d'en donner décharge avec remerciements au Conseil d'administration ;
- c) de la libérer de son mandat.

Lausanne, le 18 avril 2002.

Le délégué de la Commune du Lutry : M. Pierre ROSSIER

Le délégué des Ligues de la Santé : M. Christian SONNEY

Le délégué de la Commune de Lussy s/Morges : Mme Ginette VULLIAMY

Le délégué de la Commune de Montreux : M. Pierre-Gilles BARRAS

**Jeudi 20 juin 2002 à 15 heures  
Salle omnisport du Puisoir  
à Orbe**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1** Liste de présence.
- 2** Procès-verbal de la précédente Assemblée des délégués.
- 3** Rapport du Conseil d'administration.
- 4** Rapport de la Commission de vérification des comptes.
- 5** Discussion et approbation de la gestion et des comptes.
- 6** Election des membres du Conseil d'administration :
  - 2 anciens rééligibles représentant les employeurs ;
  - 2 anciens rééligibles représentant les assurés ;
  - 1 nouveau représentant les employeurs (en remplacement de M. Ch. Golay, notaire, Moudon) ;
  - 1 nouveau représentant les assurés (en remplacement de M. J.-P. Jotterand, directeur, Lavigny).
- 7** Election des membres suppléants :
  - 3 représentants des employeurs ;
  - 3 représentants des assurés.
- 8** Nomination de la Commission de vérification des comptes.
- 9** Propositions individuelles (seront mises en discussion les propositions qui seront adressées par écrit au Conseil quinze jours au moins avant la séance, article 121 des Statuts).

*Une collation sera servie à l'issue de l'Assemblée*



**I**nventaires



# Liste des immeubles par district

## DISTRICT AIGLE

### Aigle

– Evian 29

### Villeneuve

– Remparts 14

## DISTRICT COSSONAY

### Cossonay

– Prés-du-Dimanche 16

## DISTRICT ECHALLENS

### Echallens

– Praz-Palud 2 A-B-C

## DISTRICT LAUSANNE

### Epalinges

– Croix-Blanche 11-13-15 et 51-53

### Lausanne

– Alpes 2  
– Alpes 2bis  
– Bois de la Fontaine 9  
– Cour 7-9  
– Dapples 20  
– Montoie 39-41  
– Vermont 4  
– WTC

### Prilly

– Chasseur 40  
– Chasseur 42  
– Métiers 1

### Pully

– Pallin 35-35 A

### Renens

– Baumettes 72-84  
– Lac 18  
– Lac 20-22  
– Sentier de la Gare 6-8  
– Sentier de la Gare 10

### Romanel/Lausanne

– Covatannaz 6

## DISTRICT LA VALLÉE

### Le Sentier

– Amoureux 32

## DISTRICT LAVAUX

### Cully

– Colombaires 61  
– Grandvaux 28

## Forel

– Aux Prés-de-Bamps

## DISTRICT MORGES

### Bussigny

– Gare 4-6  
– Indusxie 4-6  
– Industri 8-10

### Denges

– Plaine 8

### Ecublens

– Croset 16 A-B  
– Forêt 2 et 6

### Morges

– Delay 7  
– Delay 11  
– Pont-Neuf 1

### Tolochenaz

– Saux 2 A-B-C

## DISTRICT MOUDON

### Moudon

– Cerjat 9  
– Cerjat 11  
– Montillier 8

## DISTRICT NYON

### Nyon

– Eysins 34  
– Eysins 36  
– Eysins 38  
– Eysins 40  
– Tattes-d'Oie 93-95

## DISTRICT ORBE

### Chavornay

– Cité 11

### Orbe

– Covets 15  
– Poste 3  
– Suchet 2-4

### Vallorbe

– Lausanne 53  
– Ruchonnet 23-25-27  
– Tercasset 26-28

## DISTRICT ORON

### Oron-la-Ville

– Lausanne 13

## DISTRICT PAYERNE

### Payerne

– Bellevue-Riollaz 2  
– Mont-Tendre 26-32  
– Stade 11  
– Stade 33-35-37  
– Yverdon 59-59bis

## DISTRICT ROLLE

### Mont-sur-Rolle

– Fauvette 1

### Rolle

– Général-Guisan 22-24  
– Général-Guisan 86

## DISTRICT VEVEY

### Montreux (Baugy-sur-Clarens)

– Crêtes 10-12-14

### Montreux (Chernex)

– Chaulin 14-16-18  
– Chaulin 20

### Montreux (Clarens)

– Brayères 7-9  
– Collège 22

### La Tour-de-Peilz

– Chailly 22

### St-Légier

– Malavernaz 7

### Vevey

– Moulins 11  
– Nord 2/Reller 2-4  
– Vert 43-45

## DISTRICT YVERDON

### Yverdon-les-Bains

– Cheminet 41  
– Général-Guisan 5-7  
– Haldimand 19A  
– Levant 10  
– Neuchâtel 37  
– Neuchâtel 39  
– Orbe 63  
– Prairie 3-3bis  
– Uttins 10  
– Venel 1  
– Venel 3

### Yvonand

– Tannerie 1

# Communes, services et institutions

affiliés au sens de l'art. 4 des Statuts avec l'effectif des assurés et des pensionnés au 1er janvier 2002

N = Nouvel employeur en 2001.

Employeur affilié dès l'année figurant entre parenthèses.

\* = Employeur versant des allocations de renchérissement directement aux pensionnés.

\*\* = Employeur versant des allocations de renchérissement aux pensionnés par l'intermédiaire de la Caisse.

No de l'employeur		Effectif des	
		assurés	pensionnés
48	(1963) <b>A</b> FIRO, Lausanne	40	3
501	(1925) Aigle	67	64
74	(1970) Allaman	2	1
3	(1957) Apples	7	2
52	(1976) Armex-sur-Orbe	1	
183	(1987) Arrondissement scolaire d'Echallens	9	1
216	(1992) Arsco S.A., Coppet	3	
209	(1991) Assens	2	1
248	(1999) Association à buts multiples des communes de la région de Grandson	1	
236	(1994) Association broyeurde pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Payerne	72	2
251	(1999) Association de communes de la région de Cossonay-Orbe-La Vallée pour la régionalisation de l'action sociale	15	
34	(1969) Association d'entraide familiale Blonay-St-Légier		1
243	(1998) Association de l'établissement secondaire d'Avenches AESA	2	
246	(1998) Association d'exploitation forestière intercom. Lucens, Granges-Marnand	2	
208	(1991) Association de parents pour la petite enfance « Garderie Domino », Ecublens	6	
231	(1994) Association des garderies d'enfants, La Tour-de-Peilz	17	3
116	(1968) Association des propriétaires forestiers du triage de Molondin	3	1
212	(1991) Association des propriétaires forestiers du triage du Sauteruz	5	
4	(1938) Association forestière vaudoise et du Bas-Valais, Lausanne	12	14
102	(1974) Association intercommunale AIC, Chavannes-Renens	12	10
152	(1979) Association intercommunale des eaux usées de la Côte APEC, Gland	3	1
255	(1999) Association intercommunale du bâtiment scolaire de Poliez-Pittet	1	
202	(1991) Association intercommunale du groupement et de l'arrondissement scolaires de Grandson	6	
163	(1982) Association intercommunale du triage du Suchet	1	
38	(1977) Association intercommunale Lucens-Moudon	3	3
121	(1971) Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz	1	1
124	(1972) Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ERM	9	4
176	(1986) Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs	2	
85	(1972) Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés, Payerne		
156	(1981) Association intercommunale pour l'instruction publique et primaire, Coppet	11	1
147	(1978) Association intercommunale pour l'établissement scolaire de Mézières	3	
219	(1992) Association lausannoise pour la santé et le maintien à domicile	317	74
256	(2000) Association « Les Pinceaux Magiques » - Lausanne	1	
224	(1992) Association « Point Rencontre », Morges	5	
238	(1994) Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois, Renens	104	10
232	(1994) Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile Couronne lausannoise	148	23
N 272	(2002) Association pour la régionalisation de l'action sociale Est Lausannois-Oron-Lavaux, Pully	9	
228	(1993) Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile de Cossonay, Orbe, La Vallée de Joux	138	12
229	(1993) Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts d'Aigle et du Pays d'Enhaut	93	4
225	(1993) Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile des districts de Grandson et Yverdon	153	7
	A reporter	1286	243

No de l'employeur	Report	Effectif des	
		assurés	pensionnés
	Report	1286	243
233 (1994)	Association pour la santé, la prévention, le maintien à domicile et l'aide à la famille des districts de Vevey et de Lavaux, Vevey	185	32
N 268 (2002)	Association régionale d'action sociale dans la Broye, Payerne	12	
260 (2000)	Association RAS Yverdon - Grandson	18	
240 (1997)	Association régionale pour l'action sociale dans l'ouest lausannois, ARASOL	27	
257 (1999)	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne, ARASMA	16	
226 (1991)	Association régionale pour le développement du district d'Aigle	3	1
N 264 (2001)	Association vaudoise du diabète, Le Mont-s/Lausanne	4	
N 266 (2001)	Association «réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise», Lausanne	1	
N 270 (2002)	Association réseau de soins de l'ouest lémanique, Nyon	3	
5 (1924)	Aubonne	37	19
104 (1931)	Avenches	16	9
115 (1968)	<b>B</b> allaigues	6	3
6 (1945)	Baulmes	8	3
154 (1980)	Bavois	2	
7 (1951)	Begnins	10	3
8 (1963)	Belmont-sur-Lausanne	20	9
9 (1961)	Berolle		1
510 (1945)	Blonay	45	22
205 (1991)	Boussens	2	
259 (2000)	Bournens	2	
11 (1962)	Bretigny-sur-Morrens	1	
98 (1970)	Buchillon	4	2
120 (1971)	Bursinel	3	1
96 (1966)	Bursins	2	
513 (1951)	Bussigny-près-Lausanne	95	28
206 (1989)	<b>C</b> arrouge	4	
249 (1999)	Centre social régional de Prilly-Echallens	16	
148 (1978)	Centrale des forêts du Cercle de Cully	3	4
254 (1999)	Centre d'éducation permanente pour la fonction publique	8	
247 (1999)	Centre de loisirs pour aînés «L'Escale»	3	1
198 (1990)	Centre de rencontre et d'animation, Renens	5	
168 (1983)	Centre thermal, Yverdon-les-Bains	8	4
127 (1973)	Chapelle-sur-Moudon	1	
107 (1967)	Chardonne	14	6
81 (1964)	Château-d'Oex	26	21
141 (1976)	Chavannes-de-Bogis	3	1
188 (1988)	Chavannes-des-Bois	2	
12 (1971)	Chavannes-sur-Moudon		1
514 (1928)	Chavannes-près-Renens	46	15
15 (1958)	Chavornay	12	7
516 (1963)	Cheseaux-sur-Lausanne	20	15
517 (1951)	Chexbres	12	10
130 (1973)	Colonie de vacances, Lutry		
14 (1975)	Combremont-le-Petit	1	
87 (1964)	Commugny	6	5
222 (1992)	Communauté de la région lausannoise «COREL», Lausanne	3	
187 (1988)	Coopération-Service, entraide familiale vaudoise, Lausanne	5	1
103 (1966)	Coppet	14	8
73 (1970)	Corcelles-le-Jorat	2	
112 (1968)	Corcelles-près-Payerne	7	8
518 (1934)	Corseaux	11	10 **
551 (1969)	Corsier	27	13
19 (1935)	Cossonay	39	10
106 (1974)	Crans-près-Céligny	7	2
520 (1945)	Crissier	54	30
95 (1966)	Cugy	11	6
521 (1944)	Cully	13	7
22 (1959)	<b>D</b> aillens	3	1
201 (1989)	Denens	2	
62 (1980)	Duillier	3	1
190 (1988)	Dully	2	
23 (1949)	<b>E</b> challens	37	18
111 (1967)	Echandens	8	6
157 (1982)	Echichens	4	
64 (1964)	Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne	85	28 **
	A reporter	2335	615



No de l'employeur			Effectif des	
			assurés	pensionnés
	Report		2335	615
162	(1982)	Ecole des soins infirmiers, Morges	4	1
174	(1985)	Ecole professionnelle de Montreux		
24	(1932)	Ecublens	86	24
25	(1957)	Epalinges	59	25
26	(1938)	Epesses	2	1
262	(2000)	EPS Echallens - Pollicez-Pittet	2	
94	(1966)	Essertines-sur-Rolle	3	1
161	(1982)	Etablissement médico-social des Pâquis, Morges	1	4
171	(1984)	Etablissement médico-social Les Cerisiers, Payerne	3	
N 267	(2000)	Etablissement secondaire Veyron-Venoge, L'Isle	1	
180	(1987)	Etablissement scolaire Apples-Bière	1	1
261	(2000)	Etablissement scolaire Bercher-Pailly	2	
N 269	(2001)	Etablissement scolaire d'Yvonand & environs	1	
178	(1986)	Etablissement scolaire de La Sarraz et environs	1	
189	(1988)	Etablissement scolaire de Gland	3	1
221	(1992)	Etablissement scolaire du plateau du Jorat, Thierrens	1	
N 271	(2002)	Etablissement scolaire du Sépey	1	
177	(1986)	Etablissement scolaire primaire et secondaire, Oron-Palézieux	9	
97	(1966)	Etoy	9	7
167	(1983)	Eysins	4	
134	(1974)	<b>F</b> aoug	2	1
110	(1967)	Fédération des hôpitaux vaudois, Prilly		1
63	(1970)	Fondation «Cités Val fleuri et Val paisible», Lausanne	2	5
184	(1987)	Fondation de l'Ecole du Château de Carrouge	27	
215	(1992)	Fondation des arts et spectacles, Vevey	9	2
234	(1994)	Fondation des Services d'aide et de soins communautaires, Morges	79	12
223	(1992)	Fondation du centre de formation et de développement «Virgile», Vevey	1	
218	(1992)	Fondation du centre de vie infantine «Les Acacias», Prilly	11	2
194	(1989)	Fondation du centre pluridisciplinaire d'oncologie, Lausanne	29	
169	(1986)	Fondation du Midi, Nyon		3
258	(2000)	Fondation pour le dépistage du cancer du sein - Morges	5	
235	(1994)	Fondation médico-sociale de la zone sanitaire IV, Nyon	88	16
173	(1985)	Fondation Profa, Lausanne	49	6
237	(1994)	Fondation universitaire romande de santé au travail, Lausanne	21	
136	(1985)	Fondation vaudoise de probation, Lausanne	39	1
46	(1978)	Forel-Lavaux	9	6
27	(1951)	Founex	10	4
28	(1963)	Froideville	4	4
59	(1963)	<b>G</b> ardes forestiers intercommunaux St-Cierges	1	1
60	(1965)	Gardes forestiers intercommunaux Champvent		1
133	(1974)	Gilly	5	2
159	(1982)	Gimel	8	3
137	(1974)	Gingins	6	1
585	(1964)	Gland	49	9
165	(1982)	Gollion	2	
529	(1924)	Grandson	23	14
30	(1952)	Grandvaux	12	4
80	(1965)	Granges-Marnand	10	6
186	(1988)	Groupement scolaire du Cercle de Saint-Saphorin	5	
31	(1960)	<b>H</b> ermenches		1
61	(1971)	Hôpital d'Aubonne	1	1
135	(1974)	Hôpital de Lavaux, Cully	2	2
77	(1970)	Hôpital de Morges	45	33
88	(1964)	Hôpital de Moudon		1
79	(1964)	Hôpital de Nyon	4	14
20	(1969)	Hôpital de Saint-Loup	15	41
89	(1964)	Hôpital du Chablais	8	9
92	(1956)	Hôpital intercantonal de la Broye, site de Payerne	17	9
32	(1947)	Hôpital Riviera, site de Montreux	11	16
93	(1974)	<b>I</b> nstitution de Lavigny	61	55 **
33	(1962)	<b>J</b> ouxten-Mézery	6	1
123	(1972)	Juriens	3	1
65	(1970)	<b>L</b> a Sarraz	11	3
71	(1970)	La Solidarité, Lausanne		1
534	(1924)	La Tour-de-Peilz	119	79 **
	A reporter		3337	1051

No de l'employeur			Effectif des	
			assurés	pensionnés
	Report		3337	1051
35 (1951)	Lavey-Morcles		4	2
536 (1946)	Le Chenit		40	30
37 (1945)	Le Lieu		8	1
538 (1961)	Le Mont-sur-Lausanne		46	23
211 (1991)	Les Cullayes		2	1
39 (1932)	Leysin		26	20
29 (1974)	Ligues de la santé, Lausanne		46	16
192 (1989)	Ligue vaudoise contre le cancer, Lausanne		18	10
40 (1963)	L'Isle		5	3
41 (1947)	Lonay		8	4
158 (1982)	Longirod		1	
42 (1938)	Lucens		17	16
182 (1987)	Lussy-sur-Morges		3	
543 (1930)	Lutry		84	43 *
86 (1964)	<b>M</b> aison de repos, Corcelles-près-Concise			1
72 (1970)	Maison de retraite de Coppet			
200 (1990)	Method			
125 (1973)	Mex	2		
44 (1955)	Mézières	6	1	
139 (1975)	Mies	7	3	
145 (1977)	Molondin	1		
196 (1989)	Monnaz	1	1	
118 (1971)	Mont-la-Ville			1
214 (1992)	Montcherand	1		
45 (1960)	Montpreveyres	2	1	
546 (1924)	Montreux	348	206 **	
47 (1956)	Montricher		2	
83 (1964)	Mont-sur-Rolle	7	3	
548 (1924)	Morges	240	129 *	
109 (1967)	Morrens	4	2	
49 (1938)	Moudon	35	22 **	
82 (1964)	<b>N</b> yon	298	163 **	
175 (1986)	<b>O</b> ffice central vaudois de la culture maraîchère, Morges	4		
239 (1996)	Office intercommunal de la protection civile "Terre Sainte", Coppet		1	
140 (1976)	Office du tourisme du canton de Vaud, Lausanne	19	3	
179 (1986)	Office du tourisme, Payerne	3		
252 (1999)	Office du tourisme et du thermalisme d'Yverdon-les-Bains et environs	5		
50 (1962)	Office romand d'intégration professionnelle pour handicapés ORIPH	96	7	
51 (1940)	Ollon	73	37	
552 (1924)	Orbe	55	41	
242 (1998)	Organe régional de protection civile Riviéra, Montreux	6	1	
263 (2001)	Organisation Régionale de la protection civile de Lausanne-Ouest	7		
91 (1965)	Organisme médico-social vaudois, Lausanne	8	7	
241 (1998)	Organisme régional de la protection civile du Gros de Vaud, Echallens	1		
550 (1969)	Ormont-Dessous	10	7	
90 (1965)	Ormont-Dessus	12	11	
113 (1968)	Oron-la-Ville	9	3	
253 (1999)	ORPC du district de Nyon	5	1	
131 (1973)	<b>P</b> ailly	2		
150 (1979)	Palézieux	7	1	
100 (1966)	Paudex	7	2	
553 (1924)	Payerne	87	65 *	
122 (1971)	Peney-le-Jorat		1	
54 (1949)	Penthalaz	14	5	
55 (1963)	Penthaz	5	4	
217 (1992)	Poliez-le-Grand	4	3	
220 (1992)	Poliez-Pittet	3		
164 (1982)	Pompaples	4		
199 (1990)	Prangins	15	3	
598 (1966)	Préverenges	23	7	
56 (1927)	Prilly	130	77 **	
10 (1969)	Pro Senectute Vaud, Lausanne	66	37	
57 (1941)	Puidoux	13	5	
558 (1924)	Pully	250	141 **	
	A reporter	5540	2225	

No de l'employeur		Effectif des	
		assurés	pensionnés
	Report	5540	2225
245	(1998) <b>R</b> égionalisation protection civile Aubonne-Rolle	2	
559	(1924) Renens	185	92 **
36	(1984) Rennaz	5	1
16	(1977) Résidence Grande-Fontaine, Bex	6	6
560	(1945) Rivaz	1	2
99	(1966) Roche	5	5
561	(1924) Rolle	42	26
593	(1966) Romanel-sur-Lausanne	14	8
244	(1998) <b>S</b> aint-Barthélémy	2	
117	(1969) Saint-Cergue	10	6
563	(1942) Sainte-Croix	47	62
502	(1966) Saint-Légier - La Chiésaz	31	10
565	(1938) Saint-Prex	28	19
66	(1957) Saint-Saphorin/Lavaux	2	1
67	(1963) Saint-Sulpice	14	7
68	(1924) Service intercommunal de la gestion des eaux «SIGÉ», Vevey	80	65 **
142	(1976) Service intercommunal d'adduction d'eau du Cercle de Coppet, SIDAC, Founex	2	
84	(1964) Service intercommunal de l'électricité S.A., Renens	34	23 **
119	(1971) Service intercommunal d'épuration des eaux usées de Lavaux "SIEL", Cully	2	1
210	(1991) Service psychopédagogique de l'arrondissement scolaire de Gland	11	
149	(1979) Servion	4	2
146	(1977) Société coopérative d'habitation de Renens et agglomération	3	1
13	(1974) Société coopérative piscine et camping, Payerne	1	1
17	(1969) Société coopérative de la piscine de Renens	8	1
69	(1950) Société électrique de la Vallée de Joux S.A., L'Orient	45	24
195	(1989) Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés, Lausanne		2
2	(1978) Sottens		
21	(1978) Sullens	4	
53	(1974) <b>T</b> hierrens	3	2
132	(1973) Tolochenaz	5	1
213	(1991) Treycovagnes		
227	(1993) Triage des Grands Bois, Oulens	1	
230	(1993) Triage forestier de Bullet	1	
128	(1973) Triage forestier du Nozon, Arnex-sur-Orbe	1	
166	(1982) Triage forestier de la Venoge	2	
204	(1991) Triage forestier intercommunal de Le Vaud	1	
207	(1991) Triage forestier intercommunal de Marchissy	1	
185	(1987) Triage forestier L'Isle, Cuarnens et de la Coudre	1	
181	(1987) Triage forestier Sépey-Martine-Mauremont	1	
N 265	(2001) Triage forestier intercommunal du Mollendruz	1	
160	(1982) Triage intercommunal de la rive gauche, Lucens	1	
250	(1999) TVT Services SA, Renens	5	
203	(1991) <b>U</b> nion des communes vaudoises, Pully	4	1
571	(1924) <b>V</b> allorbe	35	30 *
43	(1969) Valorsa S.A., Renens	9	8
572	(1924) Vevey	303	204 **
573	(1927) Veytaux	11	3
193	(1989) Villars-Tiercelin	2	
574	(1954) Villeneuve	49	29
170	(1984) Villette	3	1
105	(1967) Vufflens-La-Ville	5	3
75	(1958) Vulliens	2	2
76	(1956) <b>Y</b> ens	5	4
577	(1924) Yverdon-les-Bains	313	236 *
578	(1952) Yvonand	15	7
126	(1973) Yverne	8	2
000	Membres libres (art. 148 des Statuts)		24
	Employeurs sortis (art. 11,12, 13a des Statuts)		13
	<b>Totaux</b>	<b>6916</b>	<b>3160</b>

290 communes, services et institutions d'utilité publique.



**A**ppendices



# Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2002

## a) Pensions mensuelles

	Nbre pens.	Base	Alloc. rench.	Alloc. excep.	Total
Au 1er janvier 2001	3013	4'829'447.75	699'808.85	34'643.75	5'563'900.35
Augmentation / Diminution	134	286'905.00	5'903.95	- 3'178.05	289'630.90
Au 1er janvier 2002	<b>3147</b>	<b>5'116'352.75</b>	<b>705'712.80</b>	<b>31'465.70</b>	<b>5'853'531.25</b>

Se décomposant comme il suit

1668 ( 1632) retraites		3'601'970.00	455'442.60	11'025.55	4'068'438.15
50 ( 32) invalidités temporaires		55'728.95	877.80	0.00	56'606.95
500 ( 482) invalidités définitives		733'599.40	73'749.85	2'874.45	810'223.70
670 ( 628) conjoints survivants		638'403.45	169'584.70	17'565.70	825'553.85
259 ( 239) enfants		86'650.95	6'057.85	0.00	92'708.80
<b>3147 ( 3013) pensions</b>		<b>5'116'352.75</b>	<b>705'712.80</b>	<b>31'465.70</b>	<b>5'853'531.25</b>

## b) Fonds de solidarité

5 ( 9) prestations					<b>7'671.05</b>
--------------------	--	--	--	--	-----------------

## c) Suppléments temporaires

233 ( 209) retraites					250'316.25
39 ( 26) invalidités temporaires					17'883.40
105 ( 92) invalidités définitives					54'292.45
<b>377 ( 327) suppléments</b>					<b>322'492.10</b>

## d) Avances AVS

128 (117) en cours de paiement					<b>71'237.25</b>
140 (129) en cours de remboursement					<b>43'792.55</b>

## Valeur en capital des pensions courantes

L'ensemble des pensions courantes au 1er janvier 2002 (allocations diverses comprises), ainsi que celles qui en découleront, évalué selon les tables actuarielles éditées en 2000 par la Caisse fédérale d'assurance, représente un capital s'élevant à :

	Montants exprimés en millions de francs	
	Pensions de base	Suppléments temporaires
– au taux de 0,0%	1381,33	22,04
– au taux de 3,5%	927,00	17,96
– au taux de 4,0%	883,19	17,52

# Age des assurés à l'entrée dans la Caisse (rachat compris)

Entrée dans la Caisse à l'âge de	Hommes	Femmes	Effectif total
-------------------------------------	--------	--------	----------------

20	102	111	213
21	93	51	144
22	268	109	377
23	165	94	259
24	178	134	312
25	217	164	381
26	210	171	381
27	204	122	326
28	183	103	286
29	157	110	267
30	177	88	265
31	150	90	240
32	141	99	240
33	123	105	228
34	123	104	227
35	104	121	225
36	88	121	209
37	75	117	192
38	80	112	192
39	73	112	185
40	66	139	205
41	45	110	155
42	44	97	141
43	38	103	141
44	52	89	141
45	36	68	104
46	25	81	106
47	23	51	74
48	20	66	86
49	24	55	79
50	20	49	69
51	14	44	58
52	5	41	46
53	8	37	45
54	8	19	27
55	8	24	32
56	2	20	22
57	8	14	22
58	11	12	23
59	4	5	9
60	-	1	1
61	3	6	9
62	4	2	6
63	1	-	1
64	2	-	2
65	1	-	1

<b>Total</b>	<b>3383</b>	<b>3371</b>	<b>6754</b>
--------------	-------------	-------------	-------------

<b>Age moyen:</b>	<b>30.08</b>	<b>35.00</b>	<b>32.10</b>
-------------------	--------------	--------------	--------------

<i>En 2000</i>	<i>30.05</i>	<i>34.10</i>	<i>32.07</i>
----------------	--------------	--------------	--------------

# Age des assurés au 1er janvier 2002

Age	Hommes	Femmes	Effectif total
20	5	7	12
21	13	16	29
22	16	18	34
23	13	15	28
24	16	22	38
25	25	36	61
26	27	42	69
27	39	57	96
28	55	55	110
29	56	60	116
30	51	64	115
31	69	60	129
32	53	83	136
33	73	76	149
34	79	77	156
35	89	77	166
36	82	82	164
37	88	79	167
38	127	97	224
39	90	117	207
40	125	108	233
41	102	95	197
42	115	119	234
43	102	101	203
44	116	128	244
45	104	122	226
46	130	100	230
47	106	120	226
48	95	109	204
49	107	107	214
50	97	91	188
51	99	111	210
52	86	109	195
53	115	123	238
54	116	103	219
55	115	104	219
56	116	88	204
57	97	99	196
58	68	75	143
59	79	76	155
60	62	57	119
61	56	45	101
62	39	28	67
63	27	12	39
64	28	1	29
65	13	-	13
66	-	-	-
67	-	-	-
68	1	-	1
69	1	-	1
<b>Total</b>	<b>3383</b>	<b>3371</b>	<b>6754</b>
<b>Age moyen:</b>	<b>44.10</b>	<b>43.11</b>	<b>44.04</b>
<i>1.1.2001</i>	<i>44.09</i>	<i>43.08</i>	<i>44.03</i>

# Ages de la retraite

## a) Age prévisible de la retraite

Au 1er janvier 2002, l'âge minimum prévisible de la retraite des 6754 assurés présents est le suivant:

Age minimum de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
55 ans	2	–	2
56 ans	9	–	9
57 ans	483	271	754
58 ans	143	94	237
59 ans	181	134	315
60 ans	215	164	379
61 ans	209	171	380
62 ans et plus	2141	2537	4678
<b>Total</b>	<b>3383</b>	<b>3371</b>	<b>6754</b>
<b>Age moyen de la retraite :</b>	<b>60.09</b>	<b>61.02</b>	<b>61.00</b>
<i>1.1.2001</i>	<i>60.08</i>	<i>61.02</i>	<i>60.11</i>

## b) Age effectif de la retraite

Durant l'année 2001, 102 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants:

Age effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
56 ans	2	–	2
57 ans	13	3	16
58 ans	6	3	9
59 ans	–	1	1
60 ans	7	6	13
61 ans	7	2	9
62 ans	10	3	13
63 ans	10	1	11
64 ans	1	1	2
65 ans	25	–	25
66 ans	1	–	1
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>20</b>	<b>102</b>
<b>Age moyen de la retraite :</b>	<b>61.07</b>	<b>59.11</b>	<b>61.03</b>
<i>En 2000, 141 retraites :</i>	<i>61.09</i>	<i>60.09</i>	<i>61.05</i>



# Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP)

Conformément aux dispositions de l'art. 165 des Statuts, la Caisse a rempli toutes les obligations légales découlant de la LPP.

Au 31 décembre 2001, la situation concernant les avoirs de vieillesse se résume comme il suit :

Avoirs de vieillesse des actifs	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse au 1er janvier 2001		306'878'122.35
Bonifications de l'année	29'252'343.15	
Libres passages LPP encaissés	13'502'582.85	
Intérêts sur les avoirs cumulés	11'740'372.25	
Intérêts sur les libres passages	259'970.05	
Intérêts sur les démissions	11'409.60	54'766'677.90

A déduire les sorties 2001 :

- démissions	12'571'823.60	
- versements anticipés	2'475'553.70	
- décès	968'459.80	
- retraites	11'371'984.35	
- invalides	2'217'989.95	-29'605'811.40

Avoirs de vieillesse au 31 décembre 2001

**332'038'988.85**

## Avoirs de vieillesse des invalides

Avoirs de vieillesse au 1er janvier 2001		16'051'518.45
Bonifications de l'année	1'213'672.45	
Transferts des comptes actifs	2'221'872.85	
Intérêts sur les avoirs cumulés	681'343.90	
Intérêts sur les transferts	24'917.65	4'141'806.85

A déduire les sorties 2001 :

-2'100'657.40

Avoirs de vieillesse au 31 décembre 2001

**18'092'667.90**

En 2001, **7203** avoirs de vieillesse ont été tenus (non compris l'assurance minimale) conformément aux dispositions de la LPP.

La somme des salaires coordonnés LPP s'est élevée à **CHF 221'675'663.00**.

### Pensions mensuelles découlant de la LPP

Les pensions d'invalidité, de veuves et d'enfants LPP qui ont pris naissance en 1998, ont bénéficié d'une indexation au 1er janvier 2002. Le taux fixé par le Conseil fédéral était de 3.4%. Cette indexation représente un montant mensuel de **CHF 687.10**.

Situation au 1er janvier 2002:		CHF
1'461	pensions de retraite	480'741.25
344	pensions d'invalidité	182'491.65
349	pensions de veuve	95'281.95
157	pensions d'enfants	22'388.40
<b>2311</b>	<b>pensions LPP</b>	<b>780'903.25</b>

La valeur en capital de ces pensions (allocations comprises) s'éleve à :

- au taux de 0,0% CHF 176.92 millions
- au taux de 3,5% CHF 120.07 millions
- au taux de 4,0% CHF 114.52 millions

En 2001, nous avons dû verser un complément de rente annuel de **CHF 64.20**, conformément aux dispositions de la LPP.

### Fonds de garantie LPP

En 2001, la contribution pour le Fonds de garantie LPP a été calculée comme il suit :

- 0,5% de la somme des salaires coordonnés LPP 2000 ;
- 0,3% de la somme des prestations de sortie ;
- 0,3% de la somme des rentes en cours multiplié par dix.

Pour notre Caisse, le décompte peut se résumer comme il suit:

	CHF
Contributions dues	605'057.00
Subsides accordés	- 165'034.00
<b>Solde à charge de la Caisse</b>	<b>440'023.00</b>

